

# DIAGNOSTIC AGRICOLE

## S CoT Nord

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MEURTHE-ET-MOSELLE



Septembre 2011





# INTRODUCTION

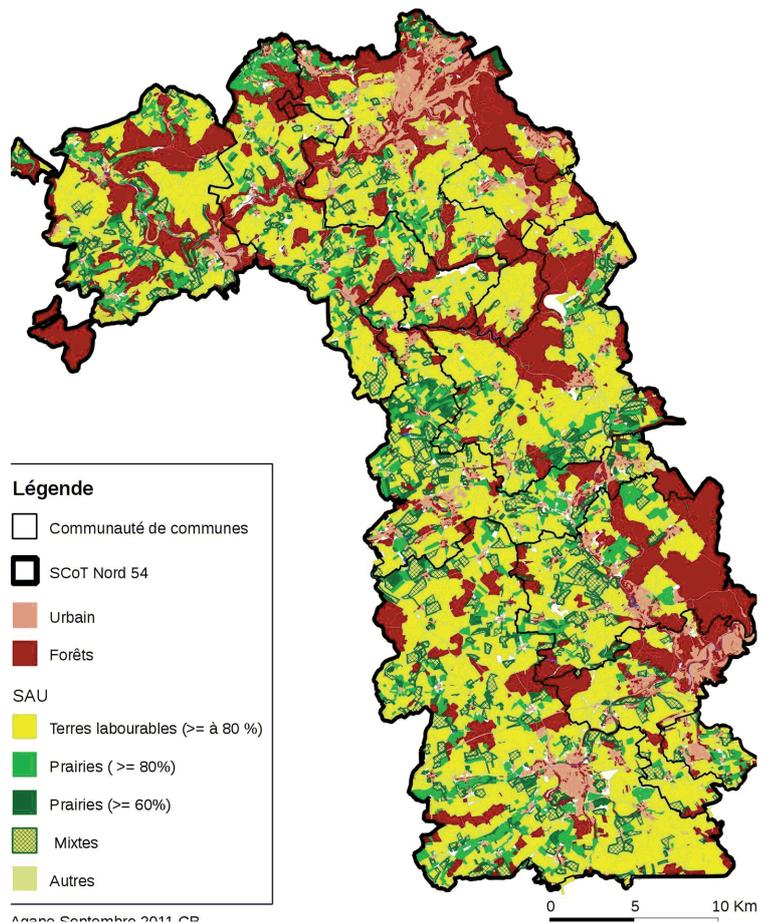
## LA RURALITE : ELEMENT STRUCTURANT MAJEUR DU PAYS HAUT

Agriculture et forêt occupent la majeure partie du territoire du SCoT: 63.8% pour l'agriculture et 27.5% pour la forêt. Des pôles d'urbanisation sont présents sur le nord, ainsi que sur Briey et Homécourt. Cependant, la majorité des communautés de communes du SCoT ont une caractéristique rurale prononcée. L'activité agricole et forestière est incontournable sur le territoire.

## LE POIDS DE L'EMPLOI AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire du SCoT a été dominé pendant des dizaines d'années par l'activité d'extraction minière. L'agriculture était alors perçue comme un secteur d'activité secondaire, les mines étant le secteur d'activité le plus rémunérateur. Aujourd'hui encore, le Pays Haut reste perçu comme un territoire industriel par les élus et la population. L'image d'une agriculture peu pourvoyeuse d'emploi vient conforter ce sentiment.

Pourtant, les actifs agricoles occupent une place bien réelle dans le tissu local et jouent un rôle important en milieu rural. De nombreux emplois dépendent directement de l'activité des agriculteurs du territoire. Ces emplois positionnent l'agriculture comme l'un des premiers employeurs de la région.



Carte de l'occupation des sols. Source RPG 2009

## L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

La part des exploitants agricoles et forestiers reste très minoritaire, même dans le milieu rural. Par ailleurs, collectivités territoriales et monde agricole évoluent dans deux sphères qui cohabitent mais communiquent trop rarement.

En parallèle, avec l'évolution des modes de consommation, la demande de la population a changé : outre une exigence de qualité et de quantité, il y a un besoin nouveau de proximité et d'identité que la population tente de s'approprier au travers des produits et des services issus du monde agricole. La population locale a aussi une exigence quant aux modalités d'exercice de l'activité agricole sur le territoire.

Le besoin ressenti par les uns et les autres de mieux se connaître et de travailler ensemble est bien réel. Les collaborations récentes montrent le chemin mais restent peu nombreuses.

## NOUVELLE CONJONCTURE AGRICOLE

Face à l'augmentation de la population mondiale et au poids des économies émergentes, la demande sur les marchés des matières premières a explosé. Depuis 2007, l'agriculture doit faire face à une volatilité des marchés sans précédent. En outre, face à la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) 2013, le visage de l'agriculture va très certainement évoluer sur le territoire. Dans le même de temps, la pression foncière augmente fortement en France, puisqu'un département français disparaît tous les 7 ans. En l'absence d'une volonté de gestion concertée et durable, la raréfaction de la ressource foncière laisse présager la multiplication des conflits d'usage sur le territoire.

- Malgré le caractère fortement rural du territoire du SCoT, l'agriculture y demeure perçue comme un secteur d'activité apportant peu de potentialités de création d'emploi et peu d'opportunités de développement.
- De plus, l'évolution des modes de consommation et la recherche d'une identité territoriale offrent de nouvelles perspectives de développement pour le secteur agricole. La population en croissance du SCoT a de nouveaux besoins et de nouvelles attentes. Dans ces conditions, une nouvelle forme d'agriculture périurbaine assumée est envisageable sur le territoire.

Partant de ce constat, il nous semble nécessaire de renforcer la connaissance entre les populations agricoles et non agricoles pour le bon développement du territoire.

## LE DIAGNOSTIC AGRICOLE SERA ARTICULÉ EN TROIS PARTIES : L'HOMME, LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET LE TERRITOIRE

La première partie replace l'Homme au centre de la réflexion : responsable de la bonne marche de son exploitation, l'Agriculteur, face à un certain nombre de facteurs et parfois de contraintes, est quotidiennement amené à faire des choix sur son exploitation. Pour ce faire, il dispose de compétences propres. Mais un individu isolé ne saurait à lui seul rassembler l'ensemble des compétences nécessaires. C'est pourquoi une dynamique de travail collectif s'est très vite imposée dans la profession. Elle a structuré les filières et organismes professionnels agricoles tels que nous les connaissons aujourd'hui.

La seconde partie traite des Productions Agricoles. Ce sont elles qui font le revenu de l'exploitation. Fournir un produit de qualité, à un coût acceptable pour le consommateur, en garantissant une juste rémunération pour l'agriculteur : tels sont les objectifs des professionnels du monde agricole. Cette deuxième partie apporte donc des éléments concernant les principales productions agricoles et filières du SCoT, ainsi que leurs perspectives de développement.

Enfin, l'interaction entre l'agriculture et son territoire fera l'objet de la troisième partie. L'agriculture est par définition une activité territorialisée : elle s'appuie sur l'utilisation du sol. Elle doit s'adapter au milieu naturel pour en tirer le meilleur parti. Cette activité même impacte l'environnement du SCoT (paysages, etc.). D'autre part, elle utilise des espaces convoités par d'autres usages (habitat, infrastructure, activités économiques,...). L'enjeu du SCoT est de permettre le développement des activités sans amputer le potentiel agricole.

L'ambition de ce diagnostic est de fournir aux élus du Syndicat Mixte du SCoT des clés de lecture leur permettant :

- de comprendre le fonctionnement de l'activité agricole sur le territoire du SCoT ;
- de se forger une opinion sur les potentialités de développement de ce secteur ;
- d'envisager les actions de développement agricole souhaitables pour le territoire ;
- de déterminer en connaissance de cause les enjeux et objectifs de la procédure SCoT.

**Note technique :**

*La quasi-totalité des données chiffrées n'a pas permis d'inclure la commune de Bouligny dans la présente version de ce document. Toutefois, les caractéristiques de l'agriculture de cette commune sont similaires à celles détaillées dans ce document. Une version définitive intégrera ces données.*



# LES HOMMES



*785 chefs d'exploitations, conjoints collaborateurs, aides familiaux et 248 salariés agricoles font vivre l'agriculture sur le territoire du SCoT (Infocentre MSA, 2011). Ces agriculteurs, agricultrices et salariés travaillent sur 556 exploitations. 23% des exploitations professionnelles de Meurthe et Moselle appartiennent au territoire du SCoT. (données RPG 2008, Infocentre MSA 2011, Enquête des structures 2007).*

# STRUCTURES DES EXPLOITATIONS DU PAYS HAUT



L'augmentation de la taille moyenne des exploitations professionnelles se poursuit, de 135 ha en 2000, la moyenne est à 168 ha en 2009. 66 % des exploitations du SCoT font 100ha ou plus et près d'un quart d'entre elles font plus de 200ha. En France métropolitaine, la taille moyenne des exploitations est de 55 ha (RGA 2010). Elle est de 134 ha en Meurthe et Moselle. Le territoire du SCoT est donc caractérisé par des exploitations de grande taille.

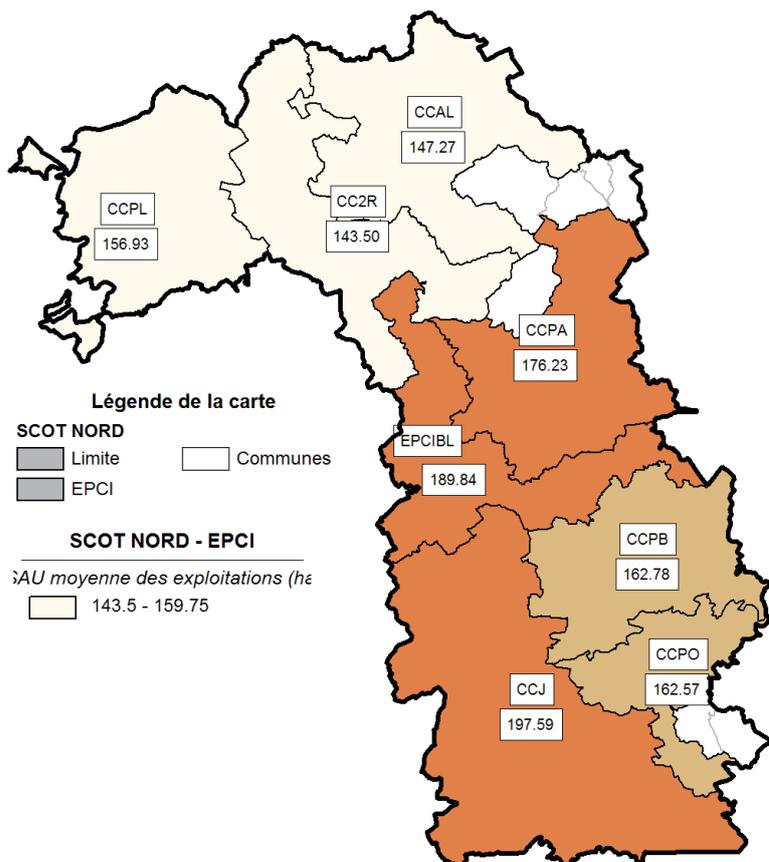
L'augmentation de la taille des exploitations est la conséquence de la diminution du nombre d'exploitations. Toutefois, le rythme de la disparition des exploitations ralentit. Très élevé entre 1988 et 2000 (-34.4% d'exploitations sur le territoire du SCoT), il a retrouvé son niveau de 1979-1988 : on constate la disparition de 18.3% des exploitations entre 2000 et 2010.

	SCoT Nord	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	France métropolitaine
<50 ha	13.3 %	39 %	44 %	61 %
[50 - 100 ha[	20.5 %	17 %	18 %	21 %
[100 - 200 ha[	43.8 %	30 %	26 %	14 %
>200 ha	22.4 %	14 %	12 %	4 %

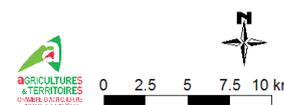
*Répartition de l'exploitation en fonction de leur taille. Source : Enquête Structures 2007 et RPG 2008.*

# DES EXPLOITATIONS DE PLUS GRANDE TAILLE SUR LE PAYS DE BRIEY

Sur le périmètre du SCoT, les exploitations du nord, c'est-à-dire grossièrement du Pays de Longwy, sont plus petites que celles du Pays de Briey. Par conséquent, en faisant abstraction des zones fortement urbanisées, la densité d'exploitations au nord est plus forte qu'au sud.



SAU moyenne des exploitations par communauté de communes - (source RPG 2008)



# DES EXPLOITATIONS OUVERTES SUR LES DÉPARTEMENTS VOISINS

Considérons à présent les exploitations faisant l'objet d'une déclaration PAC. Il s'agit pour l'essentiel d'exploitations professionnelles. 597 exploitations ont au moins une parcelle dans le périmètre du SCoT. Parmi elles, on en dénombre 30 dont le siège d'exploitation est situé en Moselle, et 88 en Meuse (RPG2008). Il y a donc une ouverture réelle des exploitations agricoles du SCoT aux autres départements. Les chefs

d'exploitations agricoles concernés par le SCoT s'affranchissent des barrières administratives et savent travailler en interdépartemental.

# DES AGRICULTEURS QUI DYNAMISENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



## DES AGRICULTEURS QUI S'INSTALLENT

### LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS : UN ENJEU PRIORITAIRE

Un quart des chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs et associés a 56 ans ou plus. Ces chiffres sont similaires à ceux de la région Lorraine et du département. La question de la cessation d'activité se posera donc dans les 5 prochaines années pour ¼ des non salariés agricoles. L'enjeu de la réussite de la transmission/reprise des exploitations est donc un des enjeux majeurs du SCoT, d'autant plus que la taille importante

des exploitations nécessite des capitaux toujours plus importants. D'après le diagramme ci-après, on peut poser l'hypothèse que tous les 5 ans, 15% des chefs d'exploitation, coexploitants et conjoints collaborateurs, soit 117 personnes, atteignent l'âge de la retraite. Il faut donc s'attendre à un rythme de 23 départs en retraite d'agriculteurs par an dans les cinq prochaines années.

Entre 2000 et 2010, le rythme d'installation des JA sur le territoire du SCoT est de 10 par an, ce qui est insuffisant. En moyenne sur cette période, 12.5 exploitations/an ont cessé leur activité faute de repreneur.

Comme on peut le constater sur le diagramme ci-dessous, la baisse des installations se poursuit sur le territoire du SCoT, avec des variations annuelles importantes (effet de crises, report d'une ou deux installations,...). En 2009, neuf jeunes agriculteurs se sont installés sur le territoire du SCoT, ce qui représente 26% des installations aidées du département (Source : Chambre d'Agriculture 54 et Agence Unique de Paiement).

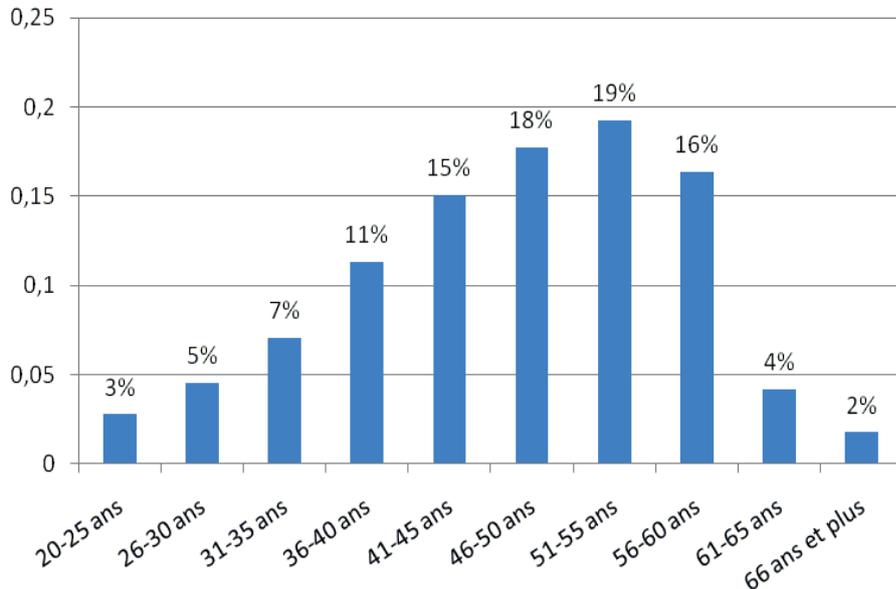
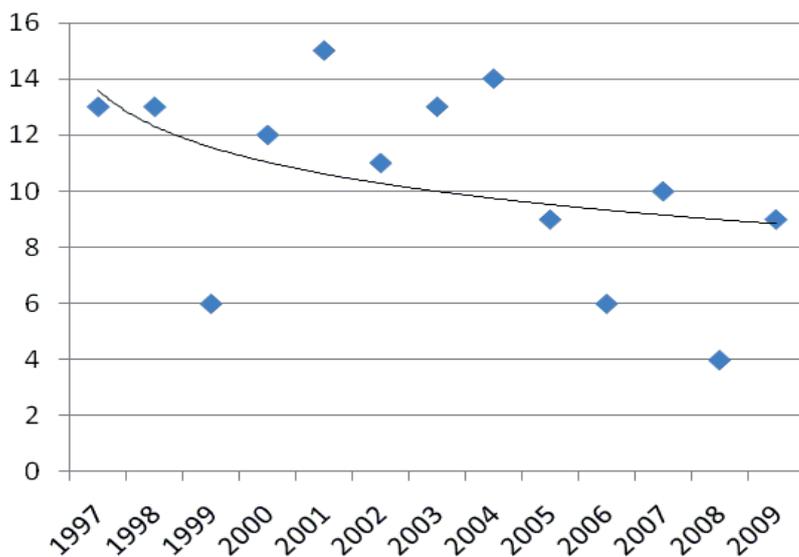


Figure : répartition des NSA (non salariés agricoles) par tranche d'âge en 2011 (source : infocentre MSA 2011)

## UN DISPOSITIF A L'INSTALLATION STRUCTURE EFFICACE ET

Le secteur agricole dispose d'un dispositif à l'installation efficient. Le futur installé est accueilli au Point Info Installation. Là, un conseiller lui explique dans le détail les différentes étapes de son parcours à l'installation. Le Plan de Professionnalisation Personnalisé est la première étape du parcours. Il consiste à faire le bilan des compétences du candidat. En fonction de ces compétences et du projet professionnel, des modules de formation complémentaires lui sont proposés. En parallèle, le jeune doit réaliser le Plan de Développement de l'Exploitation, étude de faisabilité économique de son projet permettant d'évaluer la viabilité du projet du candidat. Le dispositif à l'installation en agriculture est donc professionnellement très encadré. Ce dispositif en place depuis des années a prouvé son efficacité pour les transmissions



Nombre d'installations aidées entre 1997 et 2009 sur le périmètre du SCoT (Source : ADASEA)

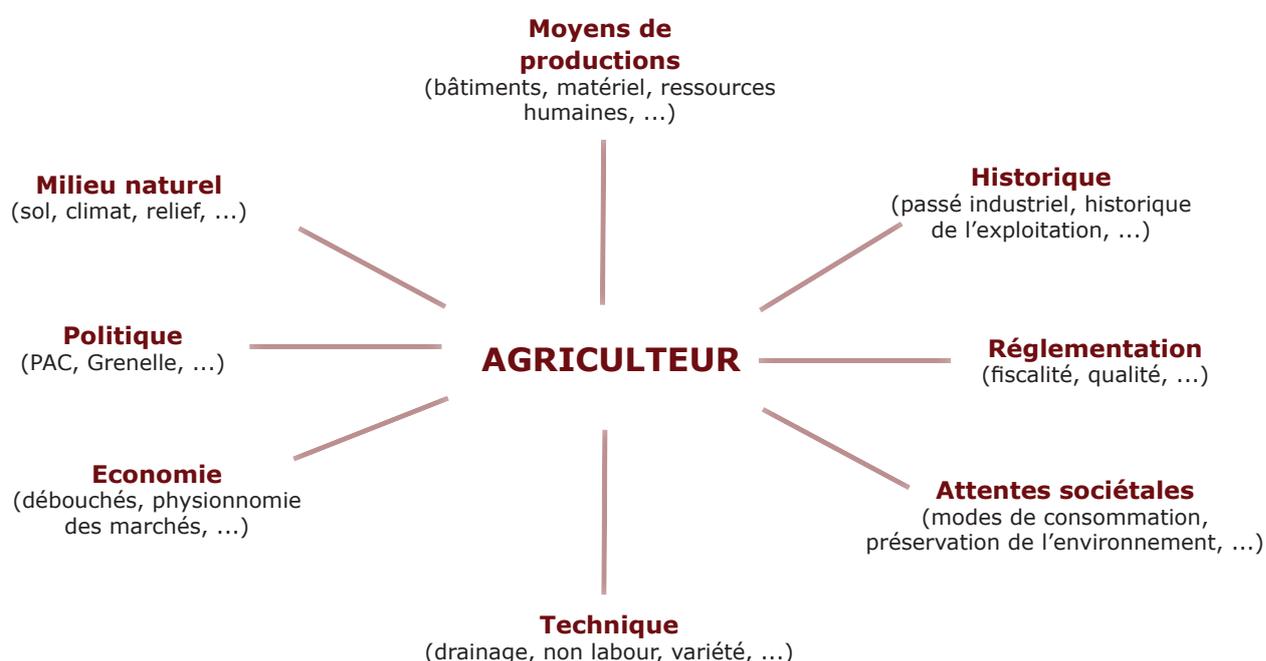
d'exploitation dans le cadre familial. Cinq ans après l'installation, environ 95 % des JA sont toujours en fonctionnement. En revanche, il a montré ses limites en matière d'installation hors cadre familial. La profession se donne comme ambition de repenser certains accompagnements

## DES AGRICULTEURS QUI MANAGENT

L'Agriculteur gère une entreprise à la fois insérée dans son environnement et ouverte sur des marchés. Appréhender le métier d'Agriculteur revient à connaître les facteurs influençant la prise de décision. Le schéma ci-dessous résume bien ce processus. Contraintes naturelles du milieu, moyens de production à disposition, en passant par le choix du mode de commercialisation, les décisions de l'agriculteur sont complexes et dépendent de multiples variables : non seulement du contexte politique, sociétal et réglementaire, mais aussi d'objectifs professionnels et personnels.

Par ailleurs, au même titre que tout chef d'entreprise, certains agriculteurs sont plus enclins que d'autres à prendre des risques, par exemple en testant une nouvelle technique de travail du sol, en testant des suppressions de passage de désherbant...

Le métier d'agriculteur est donc un métier complexe, de chef d'entreprise. La stratégie mise en œuvre sur une exploitation agricole est le fait d'un Homme. Il y a donc presque autant de manières de mener une exploitation que d'agriculteurs.



*Principaux facteurs influençant la stratégie et les décisions de l'agriculteur*

## DES AGRICULTEURS QUI SE FORMENT

Exigence accrue de qualité, évolution des marchés, nouveau cadre réglementaire, prise en compte accrue de l'environnement... L'agriculture se réinvente en permanence et doit assumer de nouvelles fonctions. L'organisation même des filières évolue. La conception que l'agriculteur a de son métier change : nouvelles techniques, nouvelles façons de travailler, nouvelles attentes... Depuis 1991, la totalité des agriculteurs qui s'installent avec les aides de l'état doit avoir un diplôme de niveau IV, équivalent au Bac. En Lorraine, quatre agriculteurs sur cinq de moins de 40 ans possèdent ce bagage, 40% possèdent

un diplôme supérieur : BTS, Licence ou Ingénieur. La formation professionnelle continue a très vite été perçue comme un enjeu du développement agricole. Le dispositif de formation actuel est particulièrement efficient. Il permet d'élaborer des formations à la carte, garantissant ainsi des prestations toujours en phase avec la demande des agriculteurs. Ce dispositif de formation permet également aux demandeurs d'emploi désireux de rejoindre le secteur agricole et agroalimentaire d'acquérir les qualifications nécessaires. En parallèle de ces dispositifs, il ne faut pas négliger l'importance des réseaux et groupes

agricoles : de nombreux agriculteurs adhèrent à des réseaux techniques d'élevage ou grandes cultures animés par les différents Organismes Professionnels Agricoles (OPA).

## DES PLURIACTIVITES DIFFERENTES...

Sur le territoire du SCoT en 2000, on comptait près de 20% de pluriactifs parmi les chefs d'exploitations et coexploitants. C'est 5% de moins qu'en 1988. Cependant, cela positionne la Meurthe et Moselle parmi les départements français les plus marqués par cette spécificité.

La pluriactivité est d'autant plus fréquente que le couple est jeune et concerne d'avantage les exploitations en GAEC. Elle est souvent le fait du travail des épouses d'exploitants. C'est sur les exploitations céréalières qu'on l'observe le plus

souvent. En élevage bovin lait, en maraichage ou encore en polyculture-élevage, la pluriactivité reste marginale, ces systèmes d'exploitation laissant moins de disponibilités pour travailler à l'extérieur.

Nous sommes donc loin du cliché de l'agriculteur isolé sur son exploitation. Par ailleurs, la pluriactivité est pourvoyeuse d'un complément de revenu stable qui contribue à financer et pérenniser l'exploitation.

# DES AGRICULTEURS QUI ORGANISENT LEUR RESEAU



## GROUPES DE DEVELOPPEMENT : VECTEURS D'INNOVATION SUR LE TERRITOIRE

Il y a une tradition des groupes de développement sur le Pays Haut, initiée par les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA). Les agriculteurs désireux d'expérimenter des solutions nouvelles se constituaient en petits groupes. Ils développaient la capacité à rechercher des solutions aux problèmes rencontrés sur leurs exploitations. Les CETA ont contribué à l'accélération de la vulgarisation du progrès technique. La recherche publique et les stations de recherche privées trouvaient dans les CETA des partenaires privilégiés pour la mise en place d'expérimentations et l'application de méthodes

innovantes.

La plupart des agriculteurs du territoire du SCOT appartiennent à un collectif agricole. Une dizaine de groupes de développement sont aujourd'hui actifs sur le Pays Haut : FACEA, GVA de Doncourt, Agrimieux, Saveurs Paysannes, Nautile... Ces groupes sont positionnés sur une échelle locale, et peuvent parfois avoir une dimension départementale, voire régionale (Groupe Biogaz Lorraine).

L'objet de certains d'entre eux dépasse le seul cadre technique : ils ont acquis une fonction de communication, d'échange avec la population du

territoire à travers l'organisation d'événementiels. A la faveur de projets émergents se forment des groupes de projet plus ponctuels sur le territoire.

Actuellement, on recense 3 groupes de ce type concernant 51 agriculteurs du SCoT.

## CUMA OU COMMENT MUTUALISER L'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE

Les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) permettent à leurs adhérents d'acquérir en commun du matériel agricole : tracteurs, moissonneuses-batteuses, ensileuses, chargeurs télescopiques, épandeurs à fumier, semoirs à céréales... la liste n'est pas exhaustive.

Lieux d'échanges et de contacts entre les hommes, les CUMA permettent d'optimiser le travail d'équipe, dans un contexte économique où l'accroissement de la compétitivité est devenu fondamental.

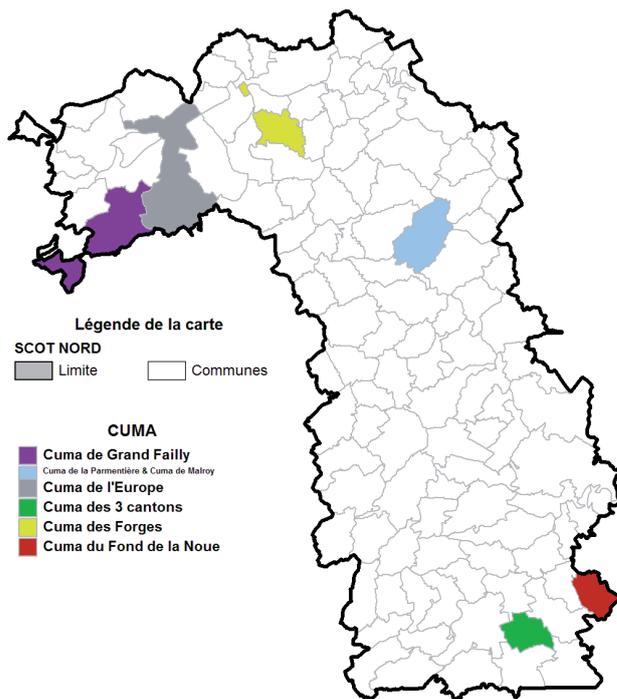
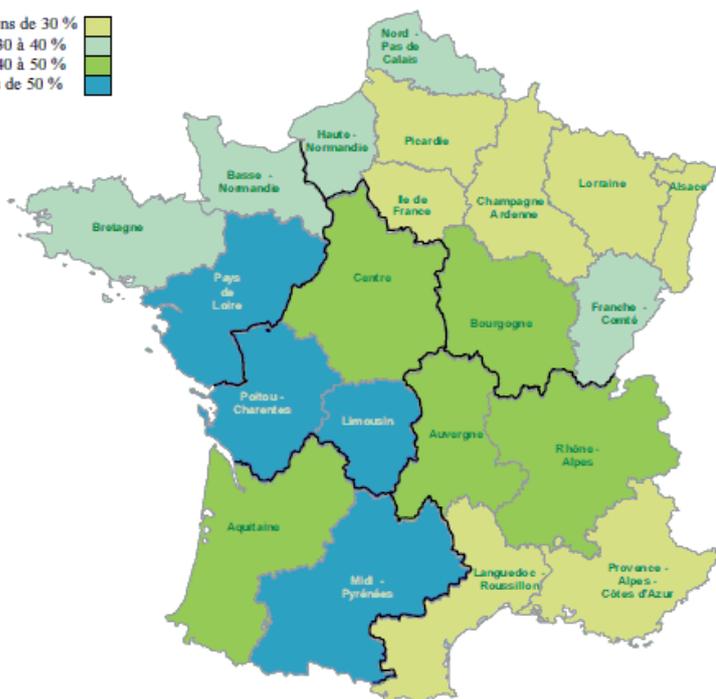
L'analyse de la carte révèle que moins de 30% des agriculteurs lorrains sont adhérents d'une CUMA,

ce qui est faible comparé aux autres régions françaises. La Meurthe et Moselle compte 52 CUMA. 8 d'entre elles sont situées sur le territoire du SCoT.

Le potentiel de développement de l'utilisation en commun du matériel agricole sur le secteur est donc bien réel. Les CUMA sont une option intéressante qui permet au travers de l'acquisition d'un matériel performant d'allier rentabilité, confort et respect de l'environnement.

Pourcentage d'agriculteurs en Cuma dans la région

Moins de 30 %  
De 30 à 40 %  
De 40 à 50 %  
Plus de 50 %



Légende de la carte  
SCOT NORD  
■ Limite    □ Communes

CUMA  
■ Cuma de Grand Faily  
■ Cuma de la Parmentière & Cuma de Malroy  
■ Cuma de l'Europe  
■ Cuma des 3 cantons  
■ Cuma des Forges  
■ Cuma du Fond de la Noue

Localisation des CUMA du SCoT



# LE CHOIX DES FORMES SOCIÉTAIRES : LA VOLONTÉ DE S'ASSOCIER

41% des exploitants sur le territoire du SCoT sont exploitants agricoles à titre individuel, moins que la moyenne française. Les formes sociétares sont donc très développées sur le périmètre du SCoT. Elles permettent de pallier les temps d'astreinte

importants en élevage laitier. C'est également un moyen de reconnaître le rôle de l'épouse sur l'exploitation.

	SCoT Nord	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	France métropolitaine
Exploitation Individuelle	41 %	44 %	50 %	59 %
GAEC	21 %	24 %	23 %	13 %
EARL	20 %	26 %	23 %	21 %
Autres sociétés	18 %	6 %	5 %	7 %

*Forme juridique des exploitations (Source : Enquête des structures 2007 et Infocentre MSA 2011)*

## LA COOPERATION : UNE PHILOSOPHIE

### LES COOPERATIVES : DES STRUCTURES CONSTITUEES PAR LES AGRICULTEURS, POUR LES AGRICULTEURS

Les coopératives agricoles sont des sociétés constituées librement par les agriculteurs en vue d'assurer l'approvisionnement de leur exploitation et de faciliter la commercialisation des produits. Sociétés de services à but non lucratif, elles ont pour mission exclusive de favoriser le développement des exploitations de leurs adhérents.

### DES METIERS ET COMPETENCES DEPASSANT LE SEUL CADRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Le cœur de métier des coopératives est donc la collecte et la vente des produits agricoles, ainsi

que l'achat en commun d'agrofouritures (aliment pour le bétail, engrais, produits phytosanitaires, etc.). Ces deux activités sont leur cœur de métier. Historiquement, elles ont donc structuré leur activité autour des 3 principales productions présentes sur le territoire du SCoT : céréales et oléagineux, lait et viande. Certaines ont par la suite développé une stratégie d'acquisition d'outils industriels de transformation (fromagerie, malterie, trituration des graines oléoprotéagineuses, etc.). Leur champ de compétences est vaste : commerce, logistique (camions, navires, trains), trading, gestion des questions de fiscalité internationale (TVA intracommunautaire, taux de change), ou encore ingénierie industrielle... Un vaste éventail de métiers, que l'on n'associe pas toujours à l'agriculture, est présent ainsi au sein de ces structures.

Les structures privées ne sont pas absentes du paysage agricole. Elles proposent le même type de prestation ou des services innovants aux agriculteurs.

# ORGANISMES DE CONSEIL : UN VIVIER DE COMPETENCES COMPLEMENTAIRES

Le champ des organismes professionnels de conseil accompagnant les agriculteurs est également fourni. La Chambre d'Agriculture est l'établissement public ayant une double mission de représentation de la profession agricole et de conseil technique, stratégique et réglementaire, développement local...). La MSA apporte à l'Agriculteur son expertise en matière de couverture santé. Son domaine concerne également la sécurité au travail. Le syndicalisme défend les intérêts et les enjeux de la profession auprès des pouvoirs publics. Les instituts

techniques sont des vecteurs d'expérimentation, innovation technique et de vulgarisation.

La SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) permettent à tout porteur de projet viable - qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental - de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général. Par son action elle cherche à favoriser l'installation des jeunes en protégeant les ressources naturelles et plus particulièrement le foncier agricole.

# DES AGRICULTEURS ET DES FILIERES



Les productions agricoles du territoire du SCoT sont collectées et transformées au sein de filières. La taille et l'implantation des sites industriels ont répondu à une logique de taille critique, d'économie d'échelle. Leur implantation est donc régionale. C'est pourquoi les chiffres cités ci-après le sont également.

## L'AGRICULTURE : UN DES PRINCIPAUX EMPLOYEURS DE LA REGION

Consciente de cette réalité, la profession a réuni et consulté les différents acteurs de la branche au sein de la CREF (Commission Régionale Emploi Formation) afin de quantifier le nombre d'emplois générés par l'agriculture et l'agroalimentaire en Lorraine. De la production agricole à l'agroalimentaire, de la forêt à l'horticulture, du

cheval au tourisme vert, des travaux paysagers aux services en milieu rural... En Lorraine en 2010, plus de 60 000 emplois sont donc directement conditionnés au maintien des exploitations agricoles, ce qui fait de cette branche l'un des tous premiers secteurs employeurs de la région.

### Production agricole

12 260 salariés, pour 6 000 équivalents temps plein. 16 500 non salariés exploitants, aides familiaux, conjoints collaborateurs, soit un total de 28 760 actifs.

Cultures spécialisées	2500 salariés
Champignonnières	50 salariés
Elevages spécialisés	820 salariés
Secteur hippique	500 salariés
Cultures et élevages non spécialisés	4750 salariés
Viticulture	570 salariés
Travaux agricoles	720 salariés
Paysagistes	2 350 salariés

### Entreprises agro-alimentaire hors coopération

11 200 salariés

Entreprises agro-alimentaires : industries du lait, des viandes, fabrication de boissons, de produits de boulangerie pâtisseries et pâtes, industries des fruits et légumes, travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux, ...	11 200 salariés
---	-----------------

### Forêt

2 100 salariés pour 1 500 ETP

Sylviculture	600 salariés
Exploitation de bois	1 500 salariés

### Services

8 500 salariés

Coopératives agricoles (collecte de céréales, coopératives laitières, coopérative d'insémination artificielle, coopératives de bétail et viande)	4 800 salariés
Organisations professionnelles (Chambres d'Agriculture, syndicats, organismes techniques, MSA, Groupama, Crédit Agricole...)	3 000 salariés
Centres d'Economie Rurale (CER)	480 salariés
Organismes de contrôle laitier	160 salariés
Coopérative forestière	60 salariés

Sources : SRITEPSA / MSA, DRAAF, CRAL, AGEFAFORIA, OPCA2, VIVEA, FAFSEA

## FILIERES : MAINTIEN DES EMPLOIS LOCAUX

La Lorraine dispose aujourd'hui d'un outil industriel et de compétences indéniables qui la placent en position de leader en matière d'export de productions plus ou moins transformées.

Mais, sur le territoire du SCoT, il ne subsiste que quelques unités de collecte de matières premières agricoles. Les sièges sociaux et les unités de transformation sont aujourd'hui tous à l'extérieur du SCoT, dont une partie importante autour de

Metz ou de Verdun. Le territoire alimente donc des filières qui ne sont plus locales.

Défendre la qualité du produit pour en accroître la valeur, c'est-à-dire le différencier, est difficile sur ces marchés internationaux. Ce mode de commercialisation peut donc avoir des conséquences négatives, lorsque le prix de vente ne permet pas de couvrir son coût de revient de l'agriculteur.

## LES SAVOIR-FAIRE

D'un agriculteur à l'autre, les choix stratégiques faits sur une exploitation pour une production donnée peuvent être très différents : choix d'utilisation du matériel en commun, commercialisation des céréales via la coopérative, ou à l'inverse, investissement dans du matériel en propre, commercialisation des céréales via des négociants privés, contractualisation d'outils de gestion de risques, etc. A cela, il faut ajouter comme nous l'avons vu les choix techniques (production plus ou moins intensive, choix du non labour, etc.), les contraintes du milieu, le contexte de la politique agricole... Les facteurs à prendre en compte sont multiples.

Un agriculteur est avant tout un chef d'entreprise qui prend des décisions en intégrant les informations dont il dispose à un instant donné, et qui les croise avec ses objectifs personnels et professionnels. Il y a donc presque autant de systèmes d'exploitation que d'agriculteurs.

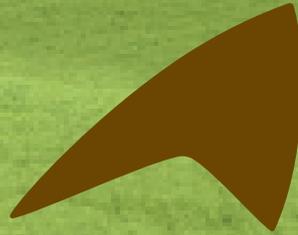
Les agriculteurs savent s'organiser et entretiennent une dynamique de développement agricole du territoire. La dynamique coopérative par exemple a généré des filières fortes sur le territoire. Les agriculteurs continuent, au sein ou en dehors des structures, à rechercher l'innovation et le développement au sein de groupes de développement.

Tout agriculteur dispose d'une formation agricole minimale. Les établissements d'enseignement agricole sont très présents en région Lorraine, même si aucun ne persiste sur le territoire du SCoT. Ils forment aux métiers de l'agriculture tels que décrits dans cette première partie et disposent de dispositifs de formation continue leur permettant d'étayer en permanence leurs compétences tout au long de leur carrière.

A valoriser :

- l'impact de l'emploi agricole,
- les compétences existantes,
- les participations individuelles et collectives à la vie des collectivités.

# LES PRODUITS



*L'Agriculteur dégage un revenu sur son exploitation grâce aux productions qu'il commercialise. Quelles sont ces productions ? Quels volumes sont concernés ? Quelles perspectives ?*

# DES PRODUCTIONS COMPETITIVES, PEU DIVERSIFIEES



Le système d'exploitation professionnelle dominant sur le périmètre du SCoT est le système de polyculture élevage (46.8%). Il permet, compte tenu des contraintes du milieu que nous détaillerons dans la partie « Territoire », de valoriser au maximum les ressources sur le périmètre du SCoT.

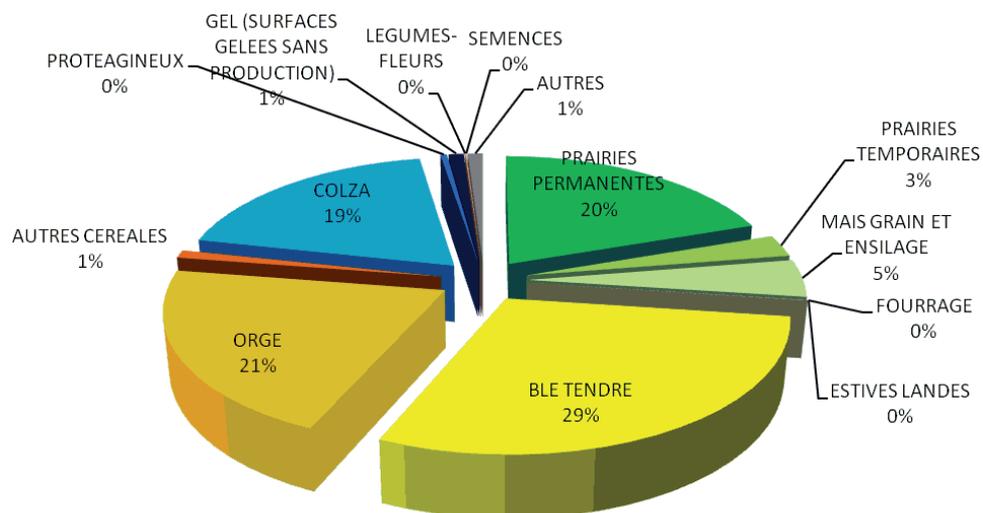
63.7% des exploitations professionnelles

détiennent un cheptel d'herbivores. Comparé à la moyenne française, le territoire du SCoT se caractérise donc par une tradition d'élevage. Un peu moins du tiers des exploitations professionnelles sont en grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux).

	SCoT Nord	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	France métropolitaine
Grandes cultures	31.7 %	30 %	22.8 %	22.8 %
Herbivores et grandes cultures et herbivores	63.7 %	64 %	71.9 %	48.7 %
Autres	15 %	7 %	5.3 %	28.5 %

*Occupation des sols des exploitations du SCoT (Source : RPG 2009)*

L'usage des sols reflète les pratiques agricoles sur le territoire : les terres labourables sont exploitées avec la traditionnelle rotation colza/blé/orge. Le reste de la SAU est associée à l'élevage : les prairies d'élevage et de fauche ainsi que la culture du maïs, constituent la ration de base du cheptel herbivore.



Occupation des sols des exploitations du SCoT  
(Source : RPG 2009)

# PRODUCTIONS VEGETALES



## CEREALES ET OLEOPROTEAGINEUX SUR 72% DE LA SAU

Les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) occupent 72% de la SAU des exploitations du SCoT en 2009. La même année, elles ne couvraient que 46% de la SAU des exploitations françaises. La spécificité grandes cultures, déjà très marquée en Meurthe et Moselle (58% de la SAU), est encore d'avantage prononcée sur le Pays Haut.

En ce qui concerne le colza, il faut noter que 30% des surfaces semées en colza en Meurthe et Moselle sont situées sur le territoire du SCoT. Ce

chiffre est significatif, les exploitations du SCoT n'occupant que 23% de la SAU départementale. La SAU occupée par le colza a été multipliée par 2 en 20 ans, avec la mise en place de la filière des biocarburants. Elle est stable aujourd'hui.

	France	Lorraine	Meurthe-et-Moselle
<b>Prairies Permanentes</b>	30 %	39 %	32 %
<b>Prairies Temporaires</b>	12%	4 %	3 %
<b>Fourrage</b>	6 %	6 %	6 %
<b>Céréales</b>	34 %	37 %	42 %
<b>Oléagineux</b>	8 %	13 %	15 %
<b>Protéagineux</b>	1 %	0 %	0 %
<b>Gel (surfaces gelées sans production)</b>	3 %	1 %	1 %
<b>Légumes - fleurs</b>	1 %	0 %	0 %
<b>Semences</b>	0 %	0 %	0 %
<b>Autres</b>	6 %	0 %	0 %

## DE BONS RESULTATS TECHNIQUES

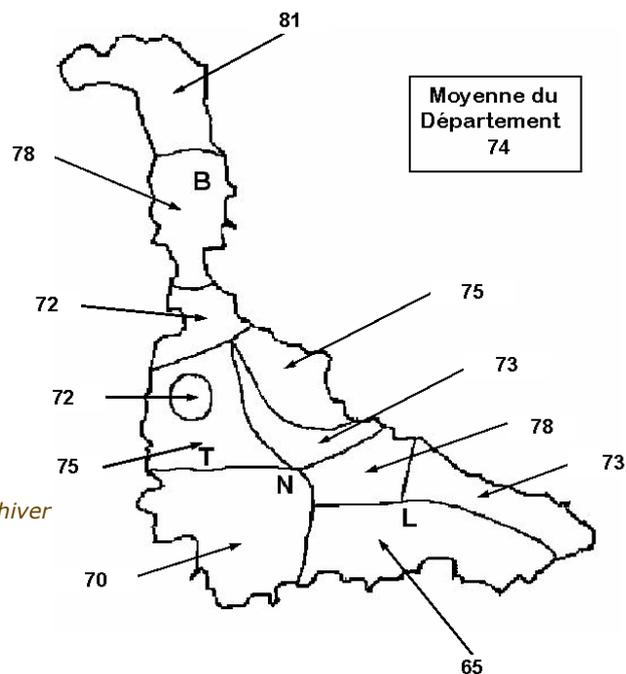
Sur le périmètre SCoT, 19 exploitations (soit 3973 ha) sont accompagnées par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du suivi Gestion de Parcelle. Cet échantillon est représentatif (6% de la SAU des exploitations du SCoT) et bien réparti sur le périmètre. L'analyse des résultats Gestion de Parcelles pour la récolte 2009 révèle que les Gestion de Parcelles du Pays Haut réalisent de bonnes performances techniques supérieures ou égales à la moyenne départementale et française.

Les résultats sont légèrement supérieurs sur le Pays Haut Nord.

Ces résultats sont permis par une bonne technicité des agriculteurs, ainsi que par les caractéristiques pédologiques des sols, qui présentent un bon potentiel agronomique pour la culture de céréales et protéagineux. Il faut cependant noter la variabilité interannuelle des rendements, due aux conditions climatiques.

	Pays-Haut Nord Gestion de Parcelles	Pays-Haut Sud Gestion de Parcelles	Meurthe-et-Moselle Gestion de Parcelles	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	France
<b>Blé d'hiver</b>	81	78	74	73	74	77
<b>Colza d'hiver</b>	40	37	38	37	38	38
<b>Orge d'hiver</b>	71	69	69	68	69	69

Rendements Gestion de Parcelle en qx/ha - récolte 2009  
(source : Chambre d'Agriculture 54)

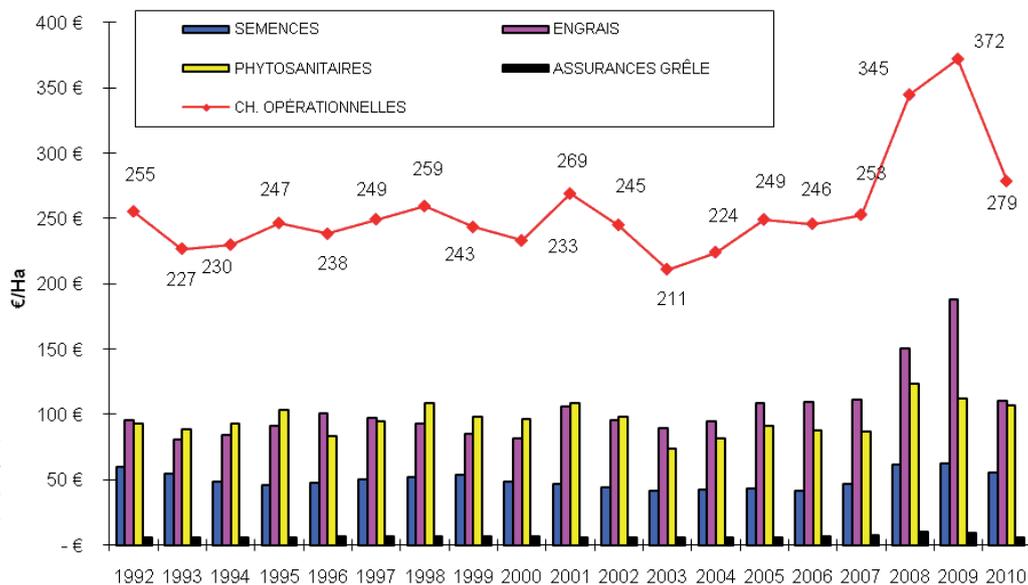


Cartographie des rendements GP en blé d'hiver

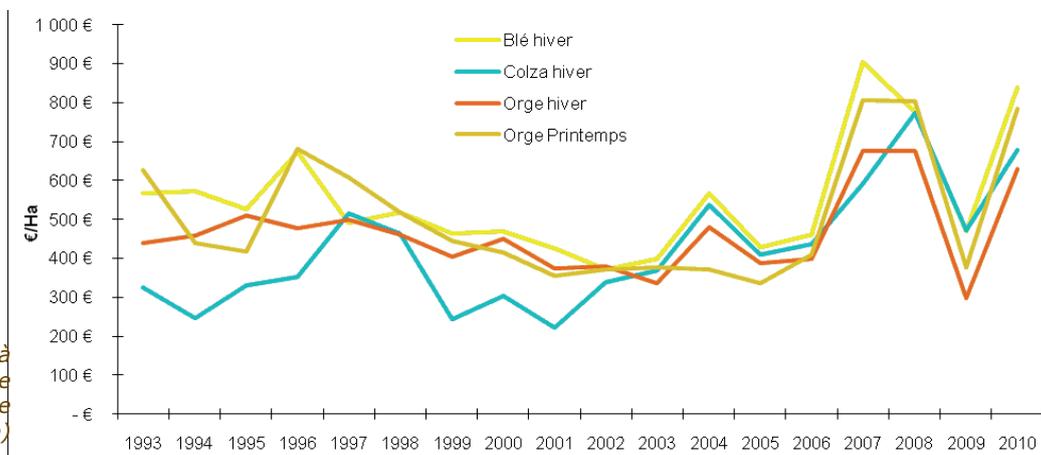
## VOLATILITE DES MARCHES : L'INDISPENSABLE MAITRISE DES COÛTS DE PRODUCTION

Depuis 2007, les coûts de production et la marge brute à l'ha fluctuent fortement d'une année sur l'autre, comme le montrent les résultats des 130 exploitations Gestion de Parcelles de Meurthe et

Moselle. La volatilité observée sur le marché des matières premières en est la cause. Elle impacte fortement le coût des intrants et le prix de vente des grandes cultures. Les marges brutes fluctuent du simple au double en fonction des années.



Evolution des charges opérationnelles sur blé d'hiver des exploitations Gestion de Parcelles de Meurthe et Moselle (Source Chambre d'Agriculture 54, Gestion de Parcelle)



L'évolution des marges brutes à l'ha par type de culture en Meurthe et Moselle (Source : Chambre d'Agriculture 54, Gestion de Parcelle)

L'Agriculteur a la possibilité, seul ou via son organisme stockeur, de sécuriser le prix de vente pour les céréales et le colza, grâce aux marchés à terme. Ces marchés à terme permettent d'adopter une stratégie de vente. Ils permettent

de se positionner sur un prix de vente avant le moment de la récolte et donc en quelques sorte de « remplir son carnet de commande ».

## LA FILIERE FORET-BOIS

En 2011, 93765m<sup>3</sup> de bois ont été martelés par l'ONF. 72.2% de ces volumes proviendront des forêts communales. 27.8% de forêts domaniales (Source : ONF, 2011). On voit ici l'importance de

la pratique de l'affouage est une pratique très répandue sur les communes forestières du SCoT. Ce bois d'affouage est une ressource énergétique bon marché pour les ménages du SCoT. On

dénombrer une scierie sur le territoire du SCoT (à Briey), 2 exploitations de bois (Fléville Lixières et Cons la Grandville) et deux sociétés déclarées en sylviculture sur Lantéfontaine et Colmey (Source Infocentre MSA, 2011).

La filière bois en Lorraine est 1<sup>ère</sup> région française de production de sciage de feuillus, seconde pour les résineux. Le secteur représente 27 000 salariés dont - 4 000 en forêt, 2 400 en scieries, 20 000 en utilisation et transformation bois, 500 en négoce de produits bois.

La répartition de la récolte de bois 2008 en Lorraine se répartit de la manière suivante entre les différents débouchés : 53 % des volumes

partent en bois d'œuvre (menuiserie, charpente, agencement), 36 % en bois d'industrie (papeterie-édition, emballage (caisse, palettes, cartons, etc., ameublement) et 11 % en bois d'énergie. Par ailleurs, la Lorraine est la 1<sup>ère</sup> région française pour la construction de logements à ossature bois.

## AUTRES PRODUCTIONS VEGETALES

La culture et la transformation de la pomme de terre est présente sur le nord du territoire. Le territoire du SCoT produit 36% du tonnage de pomme de terre meurthe et mosellane (source : SAA 2009, Agreste).

On ne recense que 4 maraichers sur le territoire du SCoT, malgré une demande importante de la population du Pays Haut.

La production fruitière est quasi inexistante, mis

à part les vergers de particuliers. Il y a une raison technique à cela : le climat du pays haut est particulièrement gélif et met en péril la régularité de la production sur ce secteur.

Une nouvelle production devrait se développer sur le territoire : la culture du chanvre. Culture peu exigeante, elle semble promise à un bel avenir si les débouchés dans l'écoconstruction ou l'industrie automobile se confirment.

# PRODUCTIONS ANIMALES



## ELEVAGE BOVIN : LA TRADITION LORRAINE PERPETUEE

L'élevage de bovins est présent sur la quasi-totalité des communes du SCoT. En 2011, la Banque de Données Nationale d'Identification (BDNI) annonce un effectif bovin sur le territoire du SCoT de 35 728 têtes.

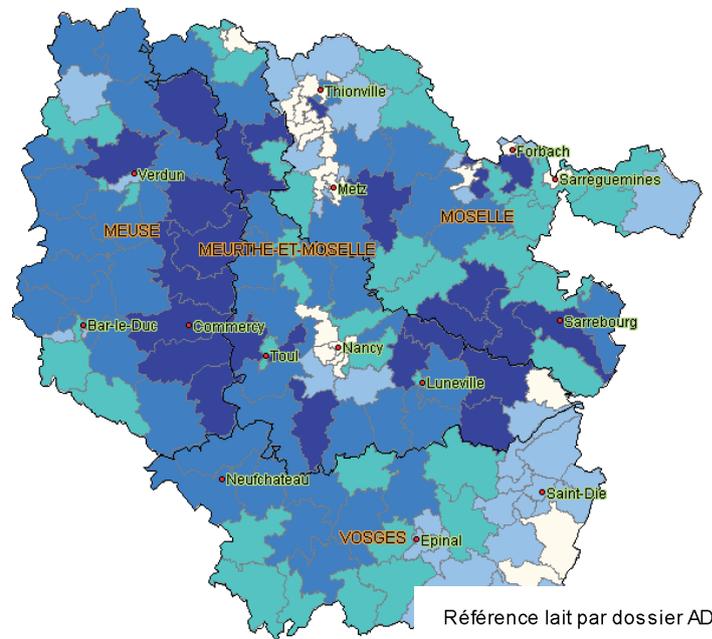
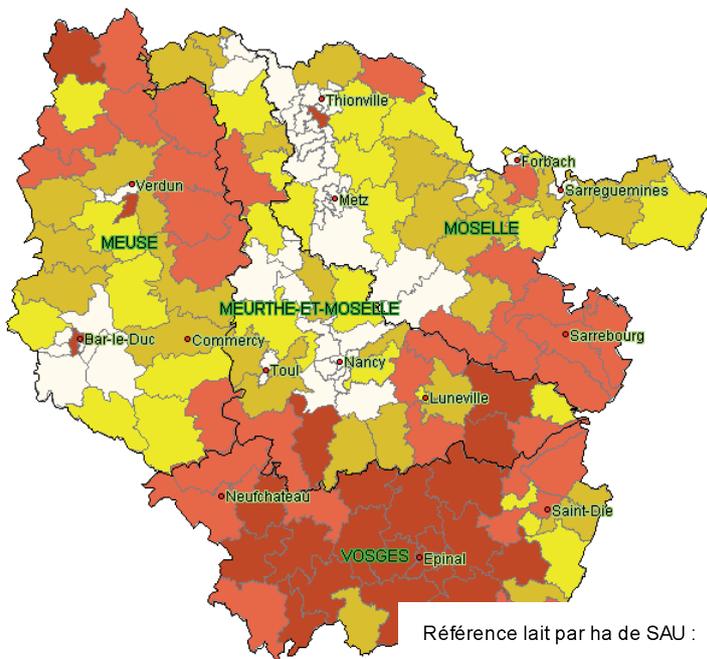
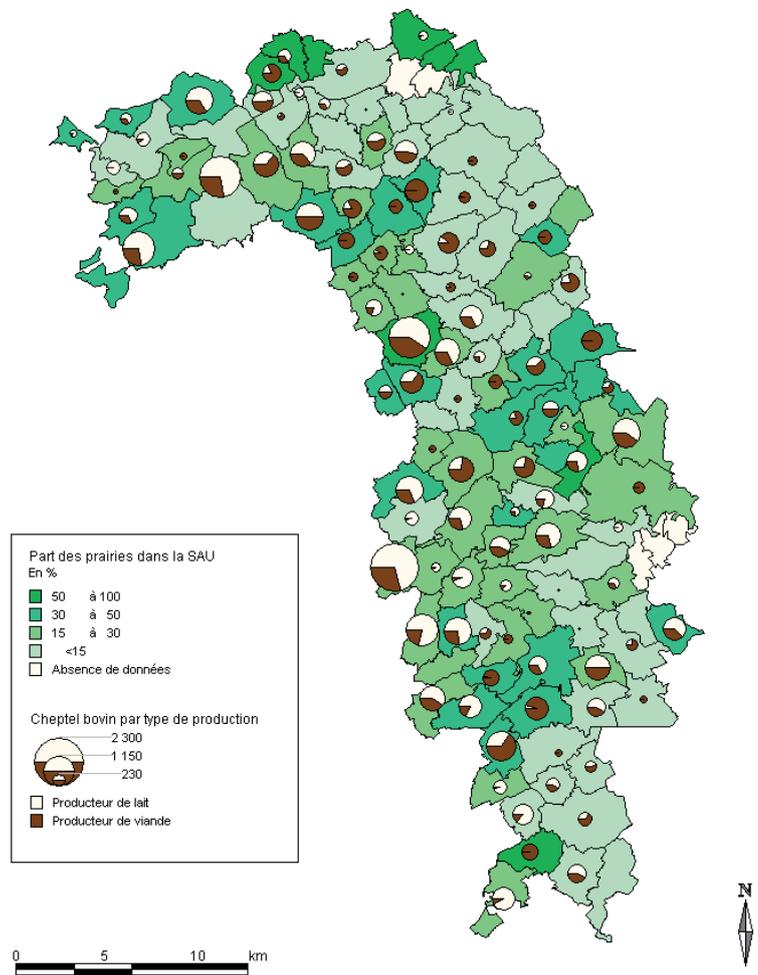
On dénombre 18 552 bovins laitiers, essentiellement de race française frisonne (la Prim'Holstein). La production laitière est particulièrement bien implantée, notamment dans les communes limitrophes de la Meuse. C'est le canton de Conflans en Jarnisy qui est le plus spécialisé dans ce domaine avec de nombreuses exploitations ayant une grosse référence laitière.

La référence laitière totale produite sur le territoire du SCoT est de 5 273 8536 litres (Telepac 2010, DDT54).

Le troupeau allaitant rassemble un effectif de 17 196 bovins. Ces bovins viande sont essentiellement des charolais (45%), limousins (27%), croisés (16%), salers et blonde d'aquitaine (5% chacun) (Source BDNI, 2010). La Lorraine est la 4ème région productrice de gros bovins en France.

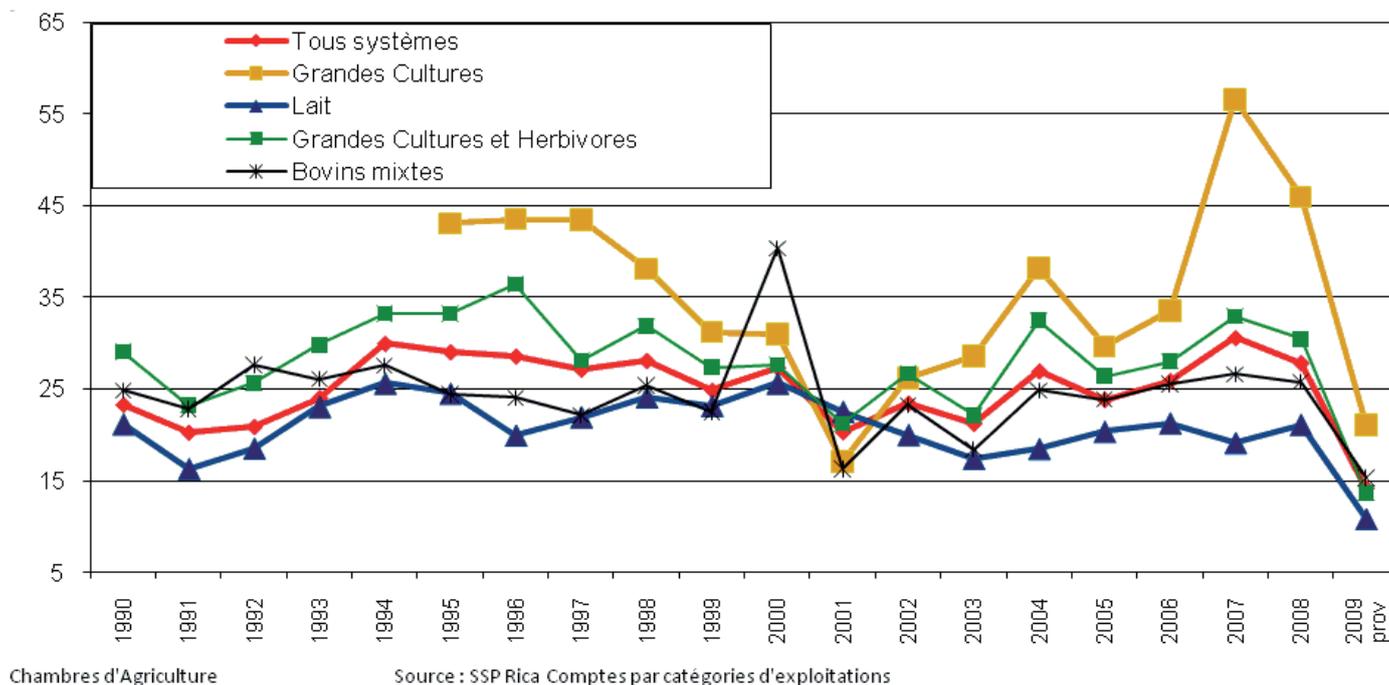
Entre 1990 et 2007, le nombre de vaches laitières a diminué de 28% en Lorraine pendant que la productivité par vache augmentait de 35%.

Part des prairies et de la production laitière sur le territoire SCoT Nord  
(source : DDT54)



Source : PACAGE 2006

## Résultat Courant Avant Impôt par actif non salarié en Lorraine



Source : RICA

En 2009, le revenu des exploitations lait, grandes cultures et herbivores et bovins mixtes ont littéralement plongé. De manière structurelle, ces systèmes d'exploitation semblent moins rémunérateurs que les systèmes de grandes cultures.

Il n'existe pas d'outil de gestion de risque pour

ce qui concerne les produits lait et viande. Cela prive les exploitants agricoles de la possibilité d'anticiper sur leur prix de vente en circuit traditionnel.

## MONTEE EN PUISSANCE DE LA FILIERE EQUINE

Depuis 2004 et 2005, les activités d'enseignement de l'équitation, de travail de chevaux et de pré-entraînement, sont considérées juridiquement, fiscalement et socialement comme des activités agricoles. Depuis quelques années la filière équine connaît une restructuration de ses organismes professionnels.

### ESTIMATION DU NOMBRE D'EQUIDES

Un recensement des détenteurs d'équidés a été lancé par l'IFCE il y a déjà plusieurs mois. Cette enquête identifiera tous les lieux de détention permanente ou temporaire de chevaux sur le territoire français, les contacts pour joindre le détenteur et le nombre de chevaux détenus. A ce jour, les retours sont encore insuffisants pour être exploités. En l'absence de données exhaustives, nous avons sollicité l'expertise de l'IFCE - Rosières

aux Salines ainsi que de la CRAL, pour estimer au plus juste le poids de la filière sur le territoire du SCoT. La compilation des résultats de l'OER 2008, du fichier SIRE éleveurs 2010 et de l'étude de pension menée par la Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine, permettent d'avoir une estimation du cheptel d'équidés sur le territoire du SCoT.

Le fichier SIRE recense 33 éleveurs, soit 70 juments saillies en 2010. Le nombre moyen d'équidés par élevage en Meurthe et Moselle est de 12.1 (Observatoire Economique Régional 2008, données 2007). On peut donc estimer à 400 équidés le cheptel détenu par les éleveurs sur le SCoT. Parmi eux, 10 sont éleveurs de chevaux de trait et 2 sont éleveurs de chevaux de course. 144 équidés sont détenus par des particuliers sur 20 des 116 communes du SCoT (OER 2008). Le nombre moyen d'équidés par commune en Lorraine, hors élevage et centres équestres, est

de 6.1 (OER 2008). Sur les 96 communes du SCoT restantes, on peut donc estimer que le cheptel équin est de 586 équidés. Au total, cela porte à 700 le nombre de chevaux de particuliers sur le territoire du SCoT.

Les 10 centres équestres présents sur le territoire du SCoT enregistrent un total de 1409 cavaliers licenciés à la FFE. Deux écuries de particuliers viennent s'ajouter aux précédentes structures. La plupart des centres équestres proposent une offre de pension pour l'hébergement de chevaux, ainsi que des prestations de débouillage/dressage des chevaux. Le nombre moyen de chevaux par centre équestre est de 30 en Meurthe et Moselle (OER 2008), ce qui porte à 300 l'effectif théorique d'équins hébergé par les centres équestres du territoire du SCoT.

L'effectif équin total sur le territoire du SCoT peut être estimé à 1400 animaux. La surface en herbe moyenne valorisée par un équidé en Lorraine est de 1ha (OER 2008), ce qui porterait à 1400 ha la surface en herbe théoriquement valorisée par les équidés sur le territoire du SCoT. Un travail de recensement plus précis pourrait préciser cette notion importante.

## ATOUTS

La filière équine est une filière en croissance et cela en dépit des effets de mode. Il y a une

progression constante (+6 à + 8% de licenciés par an) de la pratique de l'équitation. La SAFER note une demande accrue des particuliers pour des parcelles agricoles de 1 ou 2 ha depuis 6 ou 7 ans, signe que la possession de chevaux est croissante. Les structures d'enseignement, de pension pour chevaux se développent pour répondre à une demande soutenue. Ces activités, parfois proposées par des agriculteurs, contribuent au développement des services en milieu rural.

## FAIBLESSES

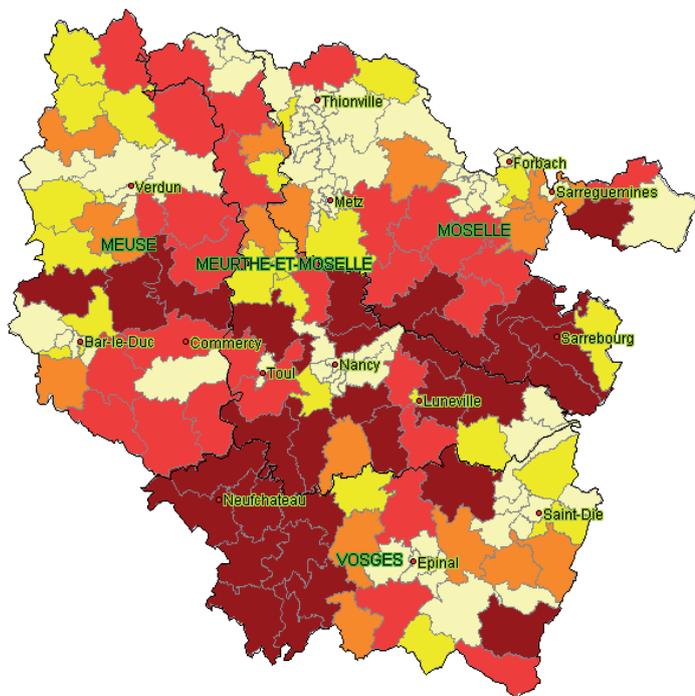
80% des éleveurs de la filière sont doubles actifs. Cette double activité pourrait être le signe d'un manque de rentabilité des exploitations équines. Ce manque de rentabilité, confirmé par diverses études régionales, atteste d'une fragilité économique des structures équines. La commission européenne fait pression pour que la TVA sur la vente de chevaux évolue de 2.1% ou 5.5% à 19.6%. Elle évoque le fait que les activités du cheval ne sont pas en lien avec la production pour l'alimentation et souhaite relever le niveau de TVA. Dans ces productions où la rentabilité est difficile, une hausse de la TVA constituerait un réel handicap pour les acteurs de la filière.

## AUTRES SPECIFICITES REMARQUABLES : OVINS, PORCINS, CAPRINS

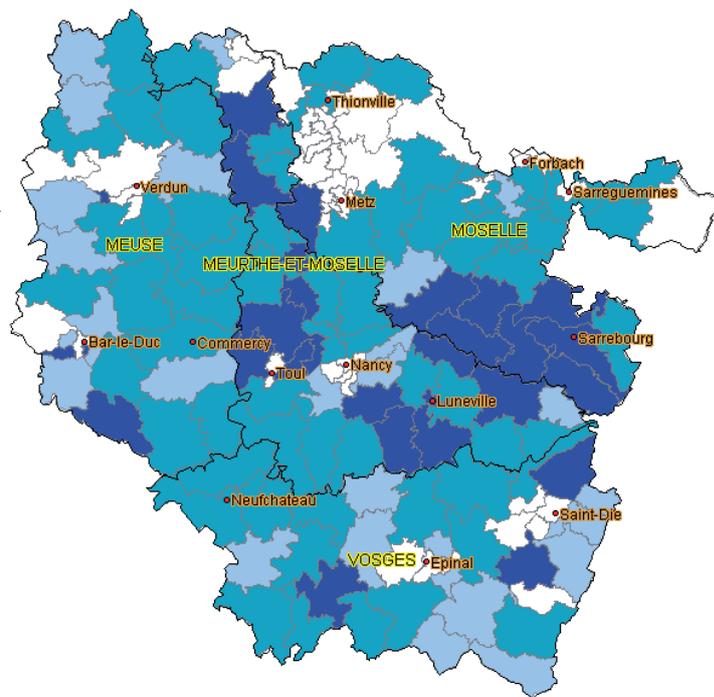
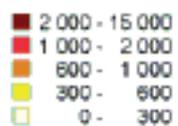
L'élevage ovin lorrain connaît une professionnalisation exemplaire avec une hausse marquée des effectifs ovins : la Lorraine compte plus de 1000 élevages pour 3% du cheptel national. Un quart du cheptel ovin lorrain est situé en Meurthe et Moselle. La filière ovine sur le territoire du SCoT est exclusivement tournée vers la production de viande (agneaux de boucherie). 3844 ovins sont comptabilisés dans les effectifs reproducteurs viande au 1er janvier 2011. C'est 8% du cheptel reproducteur ovin viande de Meurthe et Moselle. De gros élevages sont présents en zone de densité moyenne (cantons d'Audun le Roman et de Conflans en Jarnisy).

L'élevage porcin est peu présent : le SCoT compte un cheptel de 7 694 porcins au 30 juin 2009, dont 623 truies (soit à peine 1% du cheptel national). On dénombre 7 élevages ayant une activité naisseur-engraisseur ou simple engraisseur (enquête porcins 2009).

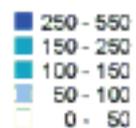
L'élevage de caprins est marginal en Lorraine : on ne dénombre que 5 348 caprins en Lorraine, soit 0.4% de l'effectif national. On compte 116 reproducteurs caprins lait et viande de plus de 6 mois sur le territoire du SCoT.



Brebis déclarées par canton :



Brebis déclarées par dossier ovine :



Caprins : effectif présents dans les exploitations au 31 décembre 2009  
 Source : Statistique Agricole Annuelle 2009

# AGRICULTURE BIOLOGIQUE



On dénombre 8 exploitations agricoles bio sur le périmètre SCoT sur 639 ha, soit 1% de la Surface Agricole Utile des exploitations du SCoT. La moitié des exploitations n'a qu'un seul atelier : lait ou vache allaitante. Les autres ont deux ateliers ou plus et d'autres productions y sont représentées : grandes cultures, arboriculture, maraichage et enfin volaille de chair.

Les mesures du Grenelle en faveur de l'agriculture biologique impliqueront une nette évolution de cette situation. En effet, les objectifs nationaux sont de 6% de surfaces en agriculture biologique en 2012 et 20 % en 2020.

# ACTIVITE DE DIVERSIFICATION



## L'OFFRE EN PRODUITS LOCAUX

La demande sociétale porte sur une volonté de proximité avec les producteurs et un retour au local. On dénombre 23 producteurs référencés qui valorisent leurs produits en circuits courts sur le territoire du SCoT, dont 4 producteurs de fruits et légumes. Plusieurs appartiennent à l'association

Saveurs Paysannes. Une part non négligeable de producteurs en vente directe n'est pas identifiée, mais malgré cela, les circuits courts sont un mode de commercialisation peu utilisé sur le territoire.

## UNE OFFRE AGRITOURISTIQUE A CONFORTER

Les collectivités invitent fréquemment les agriculteurs à participer aux événements qu'elles organisent. Il y a énormément de manifestations estivales sur le Pays Haut (Fête de la Sorcière, Fête de la Nature, Fête de la Pomme, etc ...). Les collaborations entre groupes de producteurs et collectivités (ex : Baslieux en 2010) restent pourtant rares.

Certains agriculteurs proposent aujourd'hui

une offre touristique référencée sous le label « Bienvenue à la Ferme ». Leur objectif est de fournir un accueil de qualité en milieu rural : hébergements, séjours et produits du terroir : 5 agriculteurs du SCoT sont référencés dans le réseau Bienvenue à la Ferme. Compte tenu de la demande, le tourisme vert mériterait un « coup de pouce » pour se développer.

## DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT BIEN REELLES

Les modes de consommation évoluent : aujourd'hui, le consommateur veut acheter un produit de qualité. Il recherche également une proximité avec son territoire. Suite aux crises sanitaires traversées ces dernières années, il y a un besoin de réassurance sur le produit alimentaire. Il recherche des schémas de commercialisation alternatif à la grande distribution (paniers, tournées, marchés, halles fermières, ...). La demande d'une gamme variée de produits du terroir de qualité ne cesse donc de croître.

De leur côté, certains agriculteurs sont intéressés par la démarche : outre un contact agréable avec les habitants du territoire, commercialiser leur production en circuits courts leur permet de mieux valoriser leur production. La rencontre devrait donc être aisée... il n'en est rien !

Les agriculteurs, étant peu nombreux, ils peinent à répondre. En outre, les agriculteurs en circuits

courts ont souvent, en plus de l'activité agricole traditionnelle, une activité de transformation et de commercialisation qui pèse sur leur disponibilité. C'est la raison pour laquelle ils privilégient les schémas de commercialisation assurés par des tiers. Cela explique en partie le succès du seul groupement de consommateurs du secteur : le GASPL.

Malgré ces difficultés, le territoire du SCoT dispose d'atouts réels pour développer les circuits courts : le peu d'acteurs présents sur ce créneau de commercialisation et l'existence d'une population au pouvoir d'achat conséquent en sont deux. Un projet de développement des produits du terroir partagé par les agriculteurs et les collectivités a donc toutes chances d'aboutir, surtout si la dimension économique de rémunération réelle du travail de l'agriculteur est prise en compte.

## ENERGIES

La production d'énergie renouvelable mais également la recherche de l'autonomie énergétique constituent de nouvelles opportunités pour les exploitations avec notamment la valorisation de la biomasse, la méthanisation.

En ce qui concerne la méthanisation, la récente validation des tarifs de rachat devraient permettre aux projets qui étaient en gestation de voir le jour.

Deux projets d'unités de méthanisation collective sont actuellement en réflexion. Quelques projets individuels se précisent.

En matière de photovoltaïque, on recense 10 projets réalisés sur les exploitations du SCoT, et 8 en réflexion.

# INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE: DES FILIERES STRUCTUREES FACE A LA CONCURRENCE DES MARCHES INTERNATIONAUX



## L'IMPORTANCE DU COMMERCE EXTERIEUR AGROALIMENTAIRE LORRAIN

### UN SECTEUR QUI PESE DANS LA BALANCE COMMERCIALE

Les industries agroalimentaires sont un atout économique important pour la Lorraine :

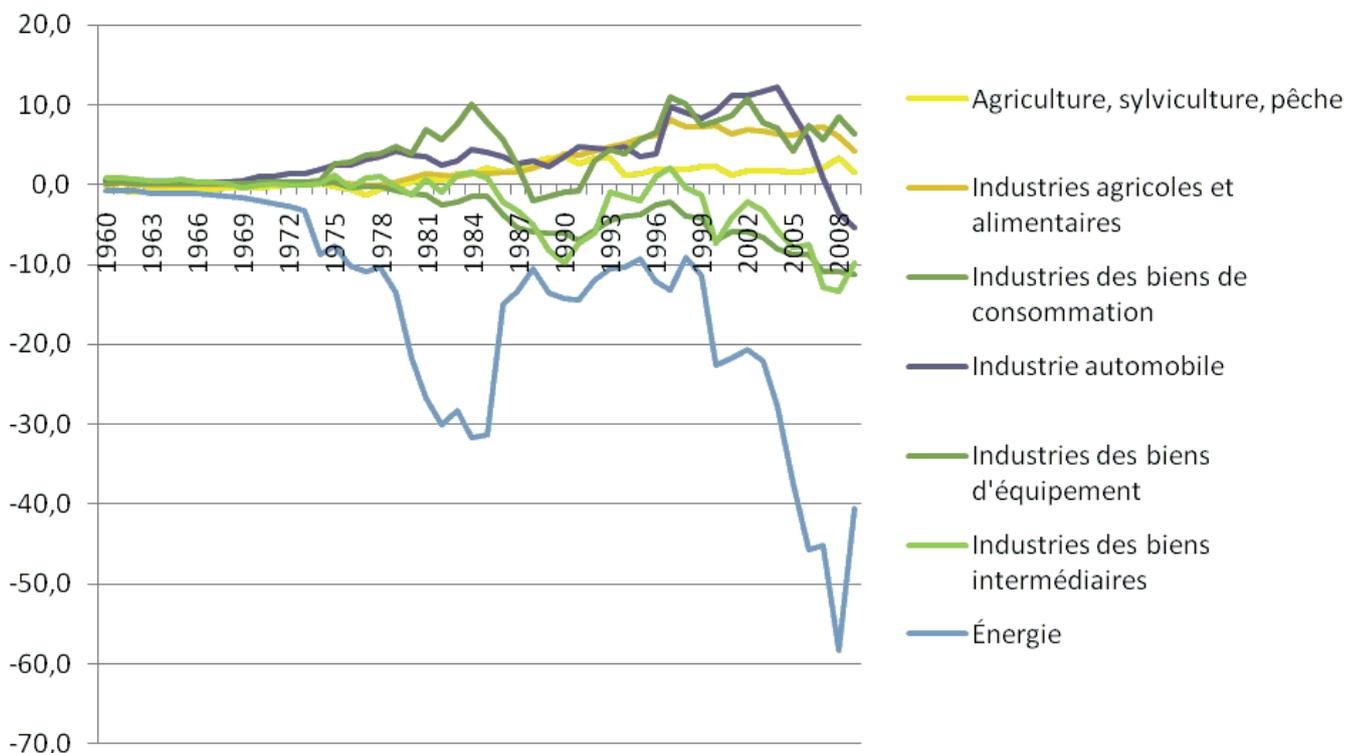
- Chiffre d'affaires estimé à 4 milliards d'euros
- Environ 15 000 salariés permanents dont 4500 dans le secteur coopératif (sources MSA, DRAAF, CRAL, AGEFAFORIA, OPCA2)

Elles sont le 3ème employeur de main d'œuvre derrière la métallurgie et l'automobile. Ces industries sont pour une large part le prolongement de la production agricole.

La balance commerciale est le compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés à partir des statistiques douanières de marchandises. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a

excédent commercial.

L'agriculture et les industries agroalimentaires françaises conservent une balance commerciale positive et ce, malgré la crise. Ce secteur d'activité a une robustesse remarquable dans le temps, comme le montre le graphique ci-dessous.



Solde commercial de la France (CAF(Coût Assurance Frêt) – FAB (Franco à Bord))  
Source : INSEE

## ENTREPRISES DE COLLECTE ET DE TRANSFORMATION : QUELLES PERSPECTIVES ?

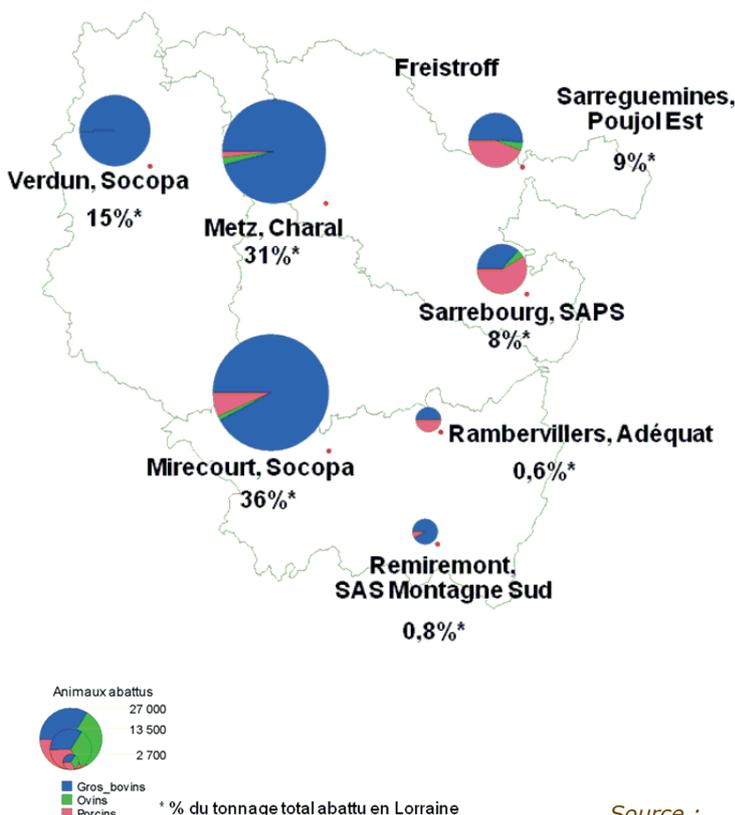
### CEREALES

Les premières destinations des céréales lorraines sont l'alimentation animale, l'amidonnerie (Europe, Alsace), la meunerie et la malterie. Les premiers pays d'export sont l'Allemagne, les Pays Bas et la Belgique. Le port de Metz, premier port fluvial européen, permet l'acheminement des céréales par la Moselle.

### INDUSTRIE DE LA VIANDE : ABATTOIRS

Le cheptel bovin lorrain représente 5% du cheptel national. L'ensemble des abattoirs lorrains est équipé d'une machine à classer. La filière Lorraine Qualité Viande, contribue à la recherche d'une forte valorisation locale.

Pourtant, les perspectives pour ce secteur, comme pour le secteur laitier restent difficiles, dans un



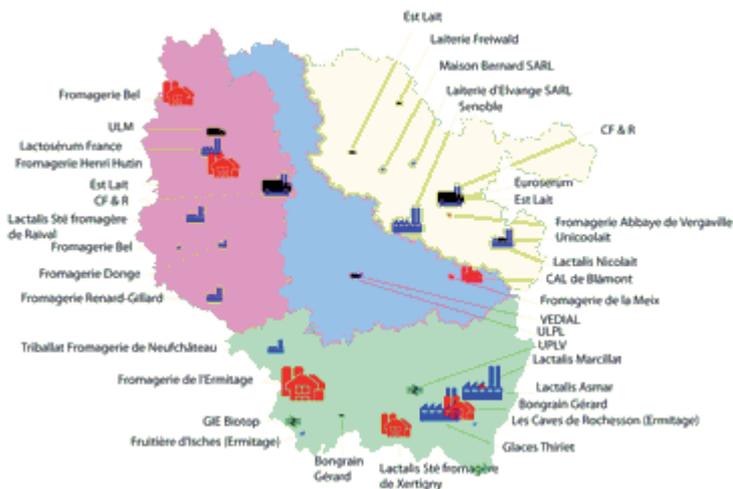
Source : CRAL, 2009.

contexte favorable aux céréales. Le cheptel bovin sur le territoire du SCoT a perdu 12.6% de ses effectifs entre 2001 et 2011.

Une forte restructuration est à l'œuvre parmi les acteurs industriels de l'abattage, de la découpe, de la transformation.

## INDUSTRIE LAITIÈRE

Conjuguée à une transformation laitière qui emploie 4200 salariés, la filière laitière lorraine occupe une place centrale dans l'économie régionale. La Lorraine représente 11% de la



production fromagère française (Pays de Loire : 16,5% et Bretagne : 11,5 %). La région est la première en France pour la fabrication de fromages à pâtes molles (Brie, Munster, Coulommiers...). Elle est la 6ème région pour les livraisons de lait (SCEES 2006).

Avec la fin des quotas, laiteries et fromageries organisent la collecte auprès de leurs producteurs : les régions devraient se réorganiser en bassins laitiers.

## ALIMENTATION DU BETAIL : USINES DE FABRICATION D'ALIMENT

Des leaders nationaux de l'alimentation animale, Eivalis et Sanders ont implanté leurs usines en région. Le groupe régional Nestlé est également présent. En tout, 5 usines fabriquent et commercialisent des aliments composés pour le cheptel régional. Une restructuration de la filière est à l'œuvre dans le grand est de la France, un peu identique à celle que l'on a observé ces dernières dans le grand ouest breton.

La demande en aliments composés pour le cheptel bovin poursuivra si ce dernier se maintient sur le territoire.

## UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOCARBURANTS

L'unité de trituration et d'estérification d'Ineos à Baley-court-Verdun, dans la Meuse, est un débouché de proximité pour le colza lorrain. Elle offre une double opportunité : elle produit de l'ester méthylique à partir d'huile de colza brute. L'agrément du site atteint aujourd'hui 210 000 tonnes de biodiesel. Depuis 2008, 400 000 tonnes de colza sont transformées sur place en huile à estérifier, d'une part, et en 240 000 tonnes de tourteaux, d'autre part, destinés à l'élevage régional.

## Les enjeux

L'activité agricole du Pays-Haut repose sur un socle polyculture-élevage. Cette base a été façonnée par les agriculteurs qui se sont adaptés à leur environnement physique, économique, social et humain. La contre partie de cette osmose avec le territoire est que les débouchés dépendent beaucoup de facteurs extérieurs, sur lesquels les acteurs locaux n'ont pas ou peu de pouvoir de décision.

Ces éléments exogènes peuvent être mondiaux :

- Politique Agricole Commune
- Concurrence internationale
- Evolution de la demande mondiale
- Firmes internationales

Ils peuvent également avoir un caractère national ou régional :

- Réglementation
- Entreprises d'agrofourriture ou d'agroalimentaire
- Circuits de distribution

Dans ce contexte, la question sur le rôle des agriculteurs, de leur représentants et des élus ou décideurs qui sont en contact avec l'activité agricole, se pose.

- Quel accompagnement sur le territoire pour ces filières structurées, dépendantes de facteurs internationaux ?
- Quelles stratégies, quels rôles pour nos acteurs locaux dans le cadre d'activités ayant un pouvoir de décision plus près de notre territoire ?

Si l'éloignement par rapport à certains leviers de décision est une faiblesse de notre système de production dominant, l'engagement et le professionnalisme de nos agriculteurs est un point fort à utiliser pour les décisions et les adaptations locales.

Autre élément du constat : la faiblesse en produits et services de proximité. Ce type d'activité est souvent perçu comme appoint ou revenu complémentaire.

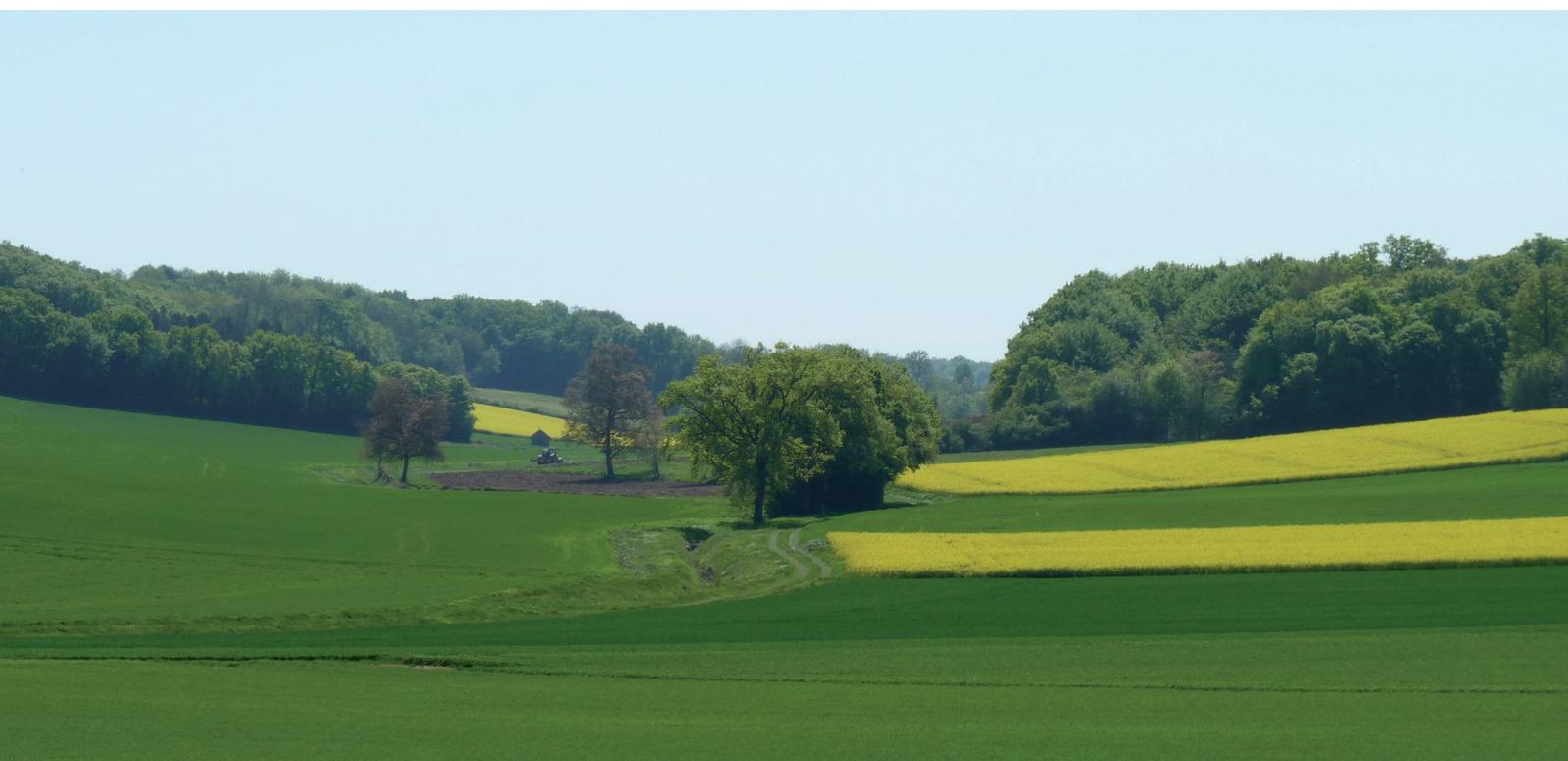
Des opportunités existent en lien avec la place de l'agriculture dans le territoire :

- Quelle est leur place ?
- Quelle importance et quels moyens leur apporter ?

# TERRITOIRE



# UN ENVIRONNEMENT NATUREL CONTRAIGNANT POUR L'AGRICULTURE, PRÉSENTANT TOUTEFOIS DE RÉELS ATOUTS

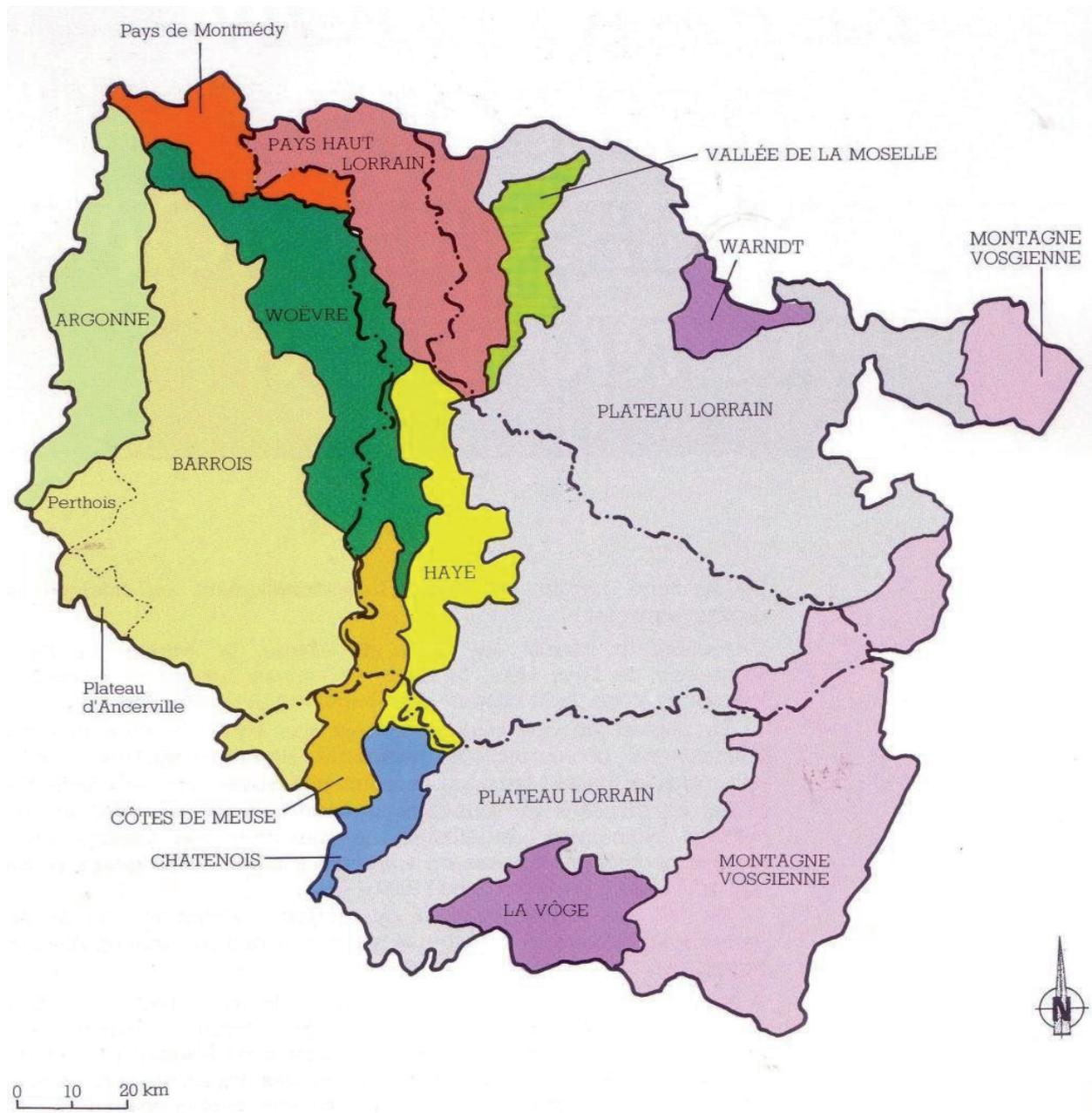


L'analyse du milieu naturel (relief, sol, climat) permet d'expliquer en partie le pourquoi des systèmes de production actuels.

## UN SCoT, DEUX REGIONS AGRICOLES DISTINCTES

Traditionnellement divisé en deux régions agricoles, le territoire du SCoT englobe deux grandes régions naturelles, aux caractéristiques très différentes : la région agricole du Pays Haut Lorrain sur la majeure partie du SCoT, ainsi que de l'extrémité Est de la Woëvre au Sud-Ouest du territoire.

Ces régions présentent des caractéristiques climatologiques, géomorphologiques, pédologiques et altimétriques bien particulières (JACQUIN et FLORENTIN, 1988).



## LE RELIEF DU SCoT : UN VASTE PLATEAU

L'essentiel du territoire du SCoT est occupé par un vaste plateau marno-calcaire. Ce plateau est limité à l'est par la vallée de la Moselle, à l'ouest par la confluence Chiers-Othain, au sud par la plaine de la Woëvre, tandis que sa limite nord correspond approximativement à la frontière avec la Belgique et le Luxembourg. La surface du plateau est légèrement inclinée du nord-est vers le sud-ouest, son altitude variant de 450 à 230 m. Le point culminant du Pays-Haut, situé à proximité d'Aumetz, est un point de partage des

eaux vers les trois bassins versants du territoire (la Chiers, l'Orne, et les petits cours d'eau du bassin versant de la Moselle).

Les cours d'eau qui parcourent le plateau calcaire, tels que la Crusnes et la Chiers, s'y enfoncent rapidement, et coulent souvent dans des vallées encaissées. A mesure que l'on descend vers le Pays de Briey, le relief se fait plus doux et les vallées comme celle de l'Orne et de ses affluents, moins marquées.

La plaine de la Woèvre, a une altitude comprise entre 220 et 230 mètres, occupe le sud ouest du territoire. Sur ses limites sud-est, cette grande dépression topographique s'appuie sur les reliefs calcaires des côtes de Moselle. La plaine

de la Woèvre est constituée de terrains argileux imperméables, et caractérisée par la présence de nombreux terrains marécageux et de retenues d'eau.

## UNE CONTRAINTE CLIMATIQUE PRONONCEE

Le territoire du SCoT est à la confluence de 3 types de climats : océanique, continental et, dans une moindre mesure, septentrional. C'est pourquoi la succession dans le temps des paramètres de température et d'hygrométrie présente un caractère parfois aléatoire.

Les précipitations y sont abondantes. Elles sont nettement plus importantes sur le plateau du Pays de Longwy, comme le montrent les diagrammes ombrothermiques ci-dessous.

L'influence continentale confère au Pays Haut une amplitude thermique prononcée. Les températures, rigoureuses en hiver (nombreux

jours de gel), cèdent la place à des étés caniculaires. Elles suivent un gradient décroissant d'est en ouest. Le Pays de Longwy est d'avantage sujet au gel que le Pays de Briey, du fait du relief. Les températures y sont plus fraîches.

On distingue donc deux zones : l'une correspondant schématiquement au Pays de Longwy, l'autre au Pays de Briey. La contrainte climatique est une réalité sur le Pays Haut. En conditionnant les périodes de semis, de récolte, elle détermine le type de culture autorisé, les rendements, la qualité des fourrages (foin, etc.)

	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Longuyon	22	20	17	8	2					3	14	21
Doncourt-les Conflans	11	9	2								3	9
Nancy	17	16	12	5	1					3	10	16

Nombre de jours de gel (Température < 0°C) - moyenne trentenaire - Source : MétéoFrance

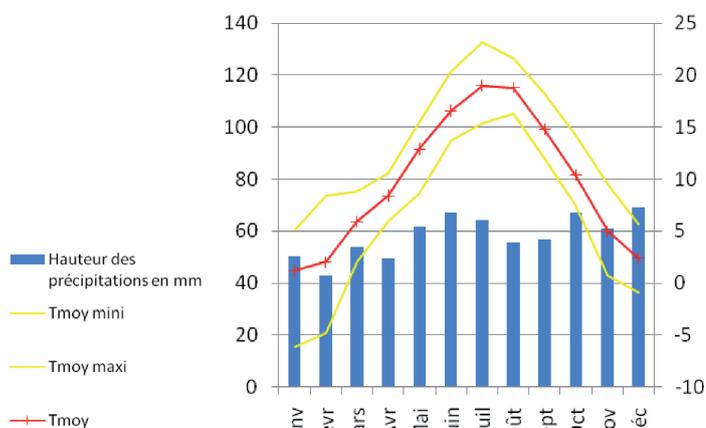


Diagramme ombrothermique station de Doncourt-les-Conflans - 1971-2000

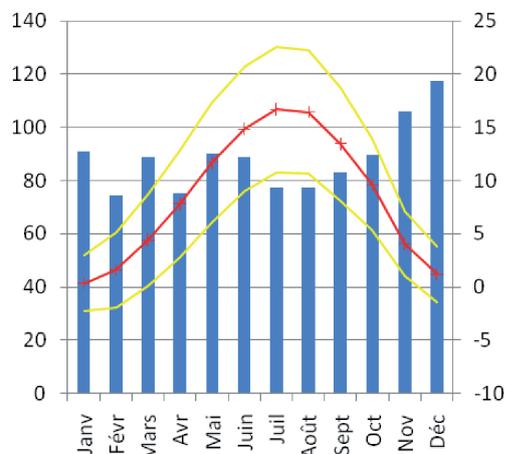
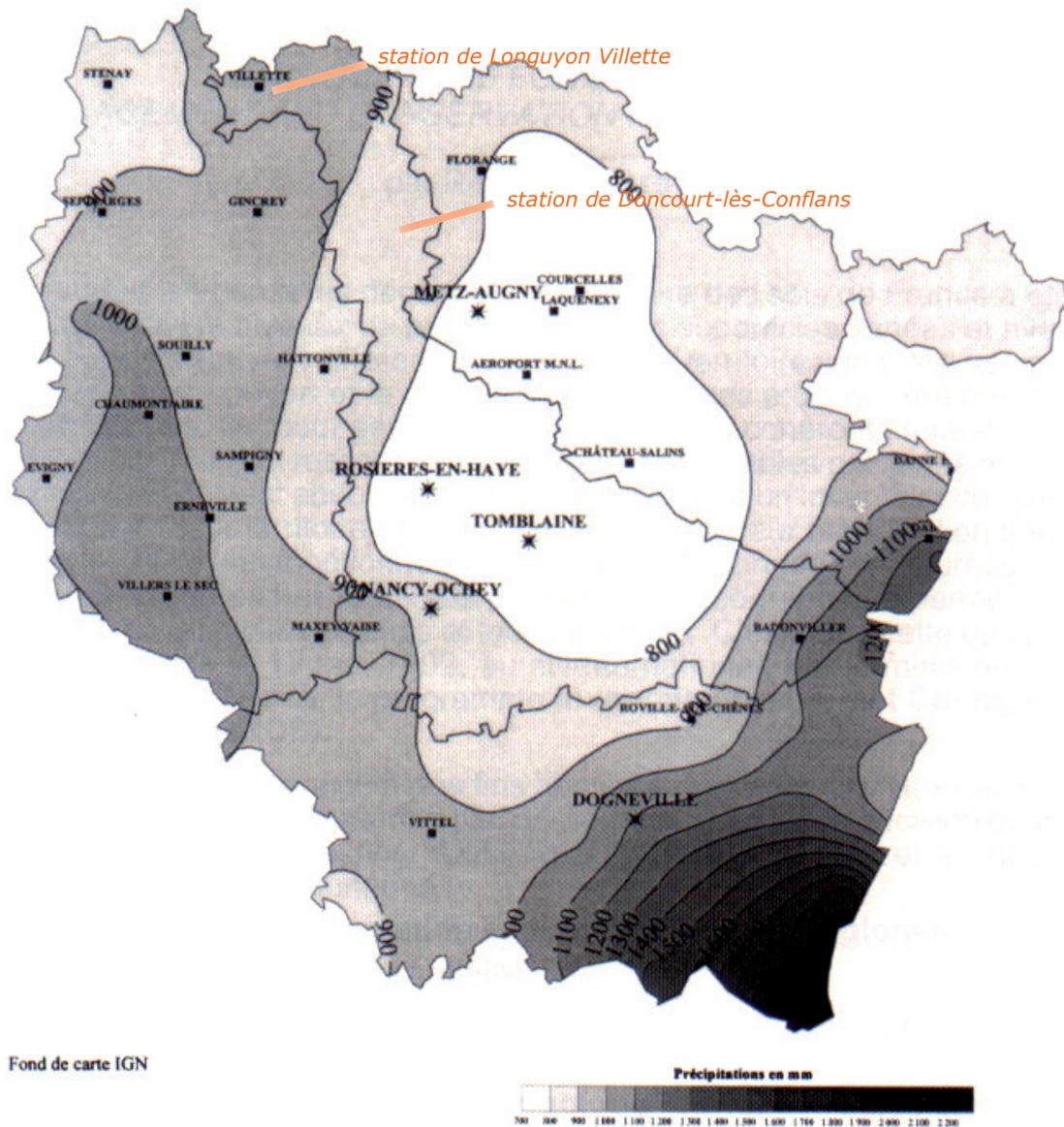


Diagramme ombrothermique station de Longuyon Vilette - 1971-2000



Gradient de précipitations en Lorraine. Source : Météofrance

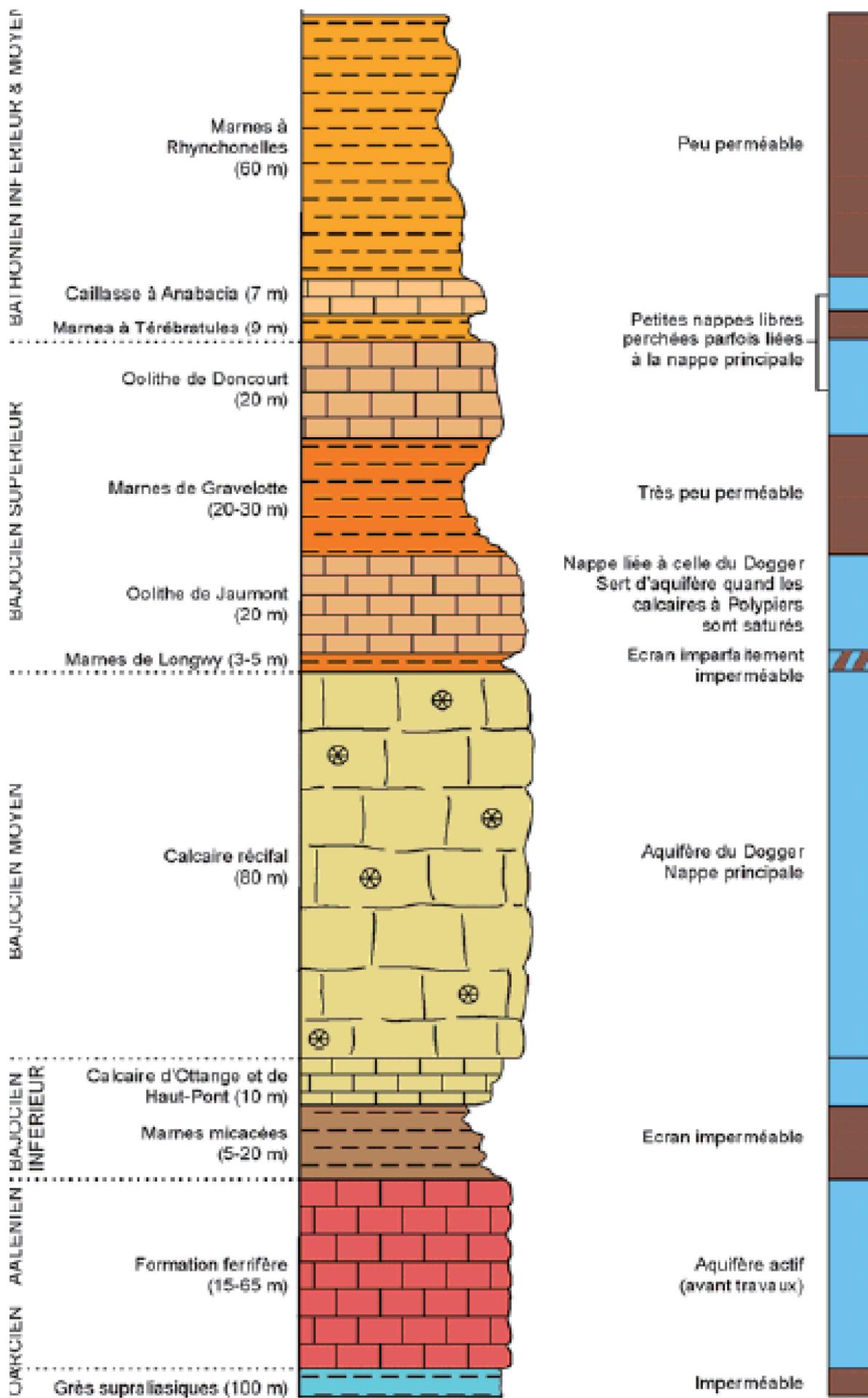
## DES SOLS MAJORITAIREMENT FAVORABLES AUX GRANDES CULTURES

Les sols qui caractérisent la région sont étroitement dépendants de la nature écologique du substratum. L'analyse de la carte des formations géologiques affleurantes nous renseigne sur la nature du substrat géologique rencontré sur le territoire du SCoT.

L'assise géologique des sols du Pays Haut Lorrain est constituée essentiellement de formations calcaires du Bajocien supérieur et, dans une moindre mesure, de formations marno-calcaires du Bathonien. Sur ces assises géologiques

peut prendre place un limon d'origine éolienne, d'épaisseur et d'étendue variable.

Sur substrat calcaire, les sols sont superficiels, de type brun calcaire à brun calcique. Ce sont souvent des sols caillouteux (30 à 60%), peu profonds, ayant une faible réserve en eau et des potentialités agricoles moyennes. Ces sols ont une bonne porosité qui induit une filtration rapide des eaux de pluie, ce qui les rend sensibles au lessivage. Ces sols couvrent la partie orientale du secteur, là où les formations du bajocien inférieur



Carte des principales formations géologiques affleurant sur le territoire du SAGE, et travaux miniers sous jacents.  
Sources : BD-Carthage et BD-Carto : IGN 2004 ; contours géologiques : BRGM

et moyen affleurent.

Ils se rencontrent aussi au niveau de dépressions topographiques, sur les versants pentus des vallées de la Chiers et de ses affluents. Les calcaires du Bajocien moyen et supérieur affleurent sur les versants des vallées. On trouve sur ces zones pentues, parfois boisées, des sols superficiels présentant une fraction caillouteuse importante (30 à 60% de graviers calcaires). La structure de ces sols est stable, leur porosité élevée. Toutefois, la faible profondeur du sol confère une réelle vulnérabilité à la sécheresse. Les pierres gênent le travail du sol et le semis de précision.

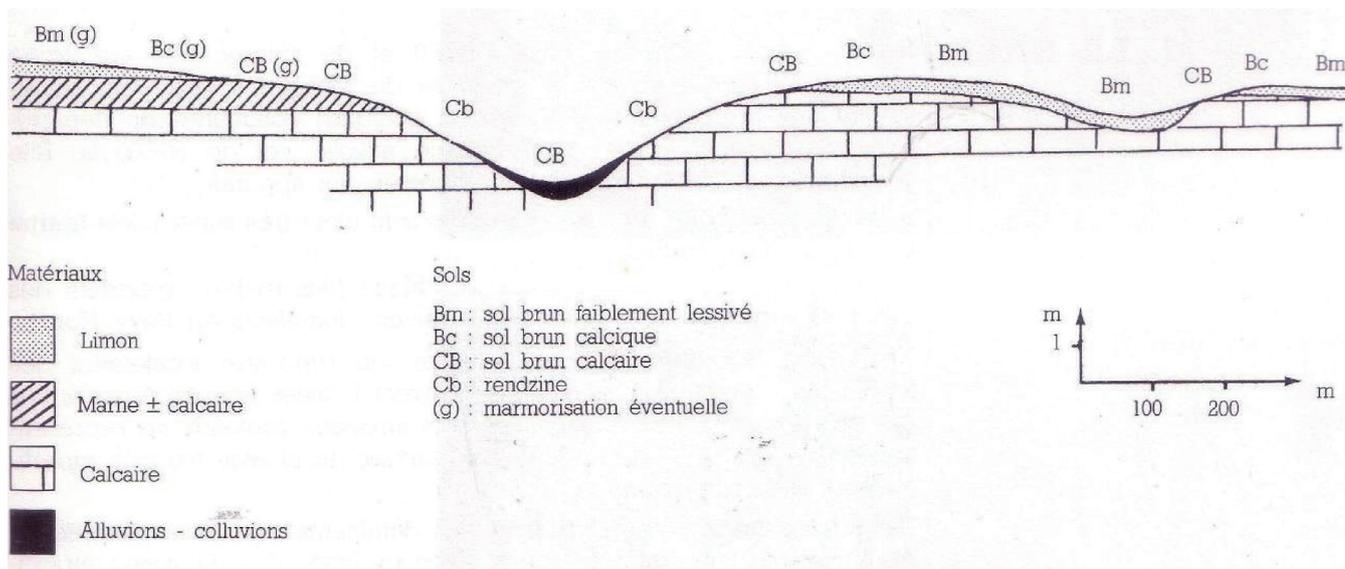
Sur substrat marneux et marno-calcaire, les sols dominants sont de type brun calcaire, brun calcique marmorisé ou brun hydromorphe. Leur profondeur, leur charge caillouteuse et leur potentialité agronomique sont très variables. Ils sont largement représentés sur le secteur dans les zones d'affleurement des formations marno-calcaires ou marneuses du bajocien supérieur et du bathonien inférieur. La présence de couches plus argileuses entraîne par fois l'apparition d'une hydromorphie.

C'est le cas de la petite région agricole de la

Woëvre : son substrat géologique est constitué par des marnes bathoniennes peu perméables. Ces sols (argile lourde marneuse) sont difficiles à travailler. Cette hydromorphie est liée à la juxtaposition d'étages géologiques différents et de failles qui créent des discontinuités et empêchent l'eau de s'écouler librement. En dehors de la Woëvre, la présence de ces sols hydromorphes, caractérisés par un engorgement permanent ou temporaire par l'eau, est plus rare (JACQUIN et FLORENTIN, 1988).

Les sols développés sur recouvrement limoneux sont des sols brun à brun faiblement lessivés selon l'épaisseur du recouvrement. Ces sols limono-argileux profonds ont d'excellentes potentialités agronomiques et le risque de lessivage y est faible. La localisation des recouvrements limoneux sur les cartes géologiques au 1/50 000ème est imprécise et ne renseigne pas sur la profondeur de ces sols.

Les sols du SCoT se prêtent bien aux grandes cultures (par grandes cultures, on entend céréales et oléoprotéagineux). La figure ci-dessous résume bien les types de sols rencontrés sur la région agricole du Pays Haut Lorrain.

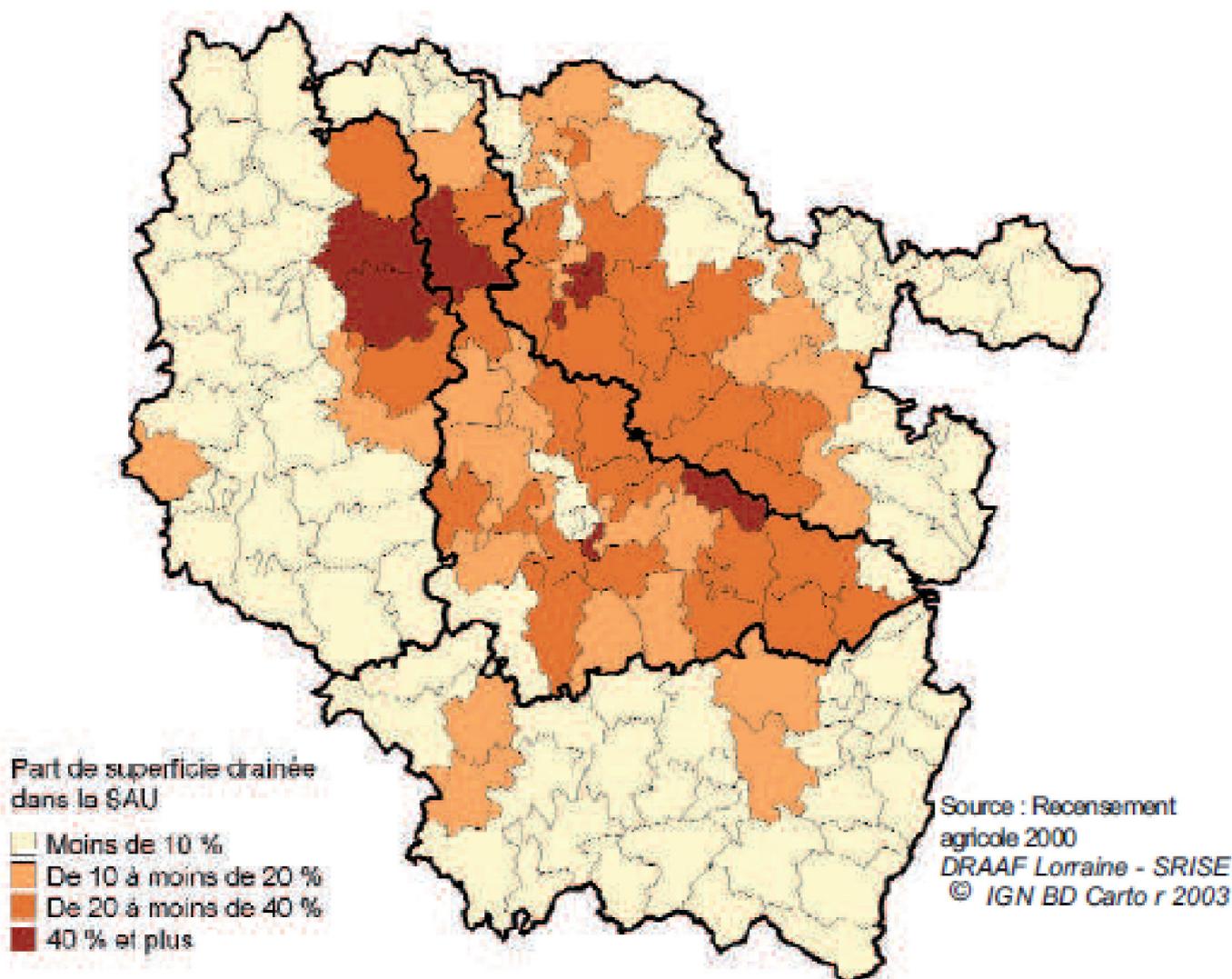


Répartition des sols du Pays Haut en fonction de leur topographie.

## LE DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL AGRONOMIQUE DES SOLS GRACE AU DRAINAGE

L'hydromorphie marquée des terres les plus argileuses, notamment de la Woëvre, a longtemps été une contrainte naturelle à gérer pour la production agricole. Avant le drainage, l'évacuation de l'excès d'eau était gérée par la création d'un modelé de surface, les «billons», entretenus à chaque labour par le choix du sens de renversement de la terre. Après avoir offert un paysage de cultures céréalières à soles de blé, de céréales secondaires et de jachères, la Woëvre s'est progressivement couverte de prairies qui dominent encore actuellement. Dans les années 1960 à 1980, des travaux

d'hydraulique agricole ont été entrepris de façon à faciliter le drainage des sols. Ces travaux ont permis de diminuer les inondations des zones cultivées et de développer les cultures céréalières. Ils n'ont pas été reconduits depuis cette époque. Aujourd'hui, 52% de la SAU du canton de Jarny est drainé, et jusqu'à 30% de la SAU des cantons voisins.



*Part des superficies drainées dans la SAU.*

# UN MILIEU QUI A FAÇONNE QUATRE ZONES ECOLOGIQUEMENT CONTRASTEES



Les agriculteurs et les hommes ont cherché de tout temps à tirer le meilleur parti des conditions

naturelles qui leur ont été données.

## LES PAYSAGES DU SCoT

Le plateau, qui couvre la grande partie du périmètre, présente un relief faiblement ondulé et des pentes faibles. On y retrouve des sols au potentiel agronomique moyen à excellent. L'ensoleillement y est optimal. C'est un climat venteux, asséchant en été et source de congères l'hiver. Ces aptitudes pédologiques et climatiques en font le domaine de prédilection des céréales

ce qui a généré un paysage d'openfield à cultures dominantes.

Les fonds de vallée caractérisés par leur pente très faible, occupés par le lit d'un cours d'eau ; les sols limono-argileux sont mal drainés, un microclimat humide et frais y est constaté : ces fonds de vallées concentrent l'air froid en hiver et le brouillard. Le fond des grandes vallées

correspond à la plaine alluviale ; les sols y sont gorgés d'eau : étangs et marais ponctuent le talweg.

Les versants des cours d'eau sont des zones pentues, parfois abruptes (surtout dans les vallées encaissées). Ils présentent des sols argileux ou argilo-calcaires. Du fait de leur exposition privilégiée, les versants d'adret (exposition sud) ont généralement acquis une pente plus douce à cause de l'érosion qu'ils ont connu sous le climat périglaciaire (dégel plus précoce et plus fréquent,

phénomène de solifluxion intense). Grâce à leur pente et leur exposition favorable, ils figurent parmi les sites les plus recherchés pour l'habitat. Les versants d'ubac (exposition nord), plus raides, et plus humides, ont souvent conservé leur vocation forestière.

La Woëvre est une zone de semi-bocage. Elle se caractérise par son habitat dispersé et par la présence de prairies entourées de haies.

## **PAYSAGES EN CONSTANTE EVOLUTION**

La Woëvre en est un exemple. Elle a pendant longtemps offert un paysage de cultures céréalières à soles de blé, de céréales secondaires et de jachères. Cette région s'est progressivement couverte de prairies qui dominent encore après avoir atteint leur maximum il y a vingt ans. La spécialisation des sols a été modelée par leur utilisation autour des villages ou des fermes isolées : les pâtures pour vaches laitières sont situées autour des fermes ou des villages isolés. Au-delà, c'est le domaine exclusif de la culture des céréales. A l'écart, les prairies sont minoritaires et

occupent les fonds moins bien drainés. Souvent la forêt est reléguée à la limite du territoire.

L'analyse historique des paysages du SCoT montre que ces paysages ont de tout temps été en constante évolution. L'agriculture a pour sa part participé à ce modelage au travers de l'évolution des systèmes d'exploitation qu'elle a connu.

L'angoisse des spectateurs devant l'évolution des paysages est souvent liée à la méconnaissance de cette histoire. Faute de référence, tout changement est ressenti comme une agression.

## **LES DIFFERENCES DE PERCEPTION DU PAYSAGE**

Aborder la problématique de l'espace agricole en termes de paysage pose la question de la légitimité d'un regard extérieur sur des espaces privés, façonnés au quotidien par des agriculteurs dont c'est l'outil de travail et de production, ainsi que la source de revenu.

Cette position paysagère transforme par le regard un espace de travail en un produit culturel, espace de contemplation et de loisirs. Ce paysage ne devrait jamais se réduire à un décor. Il faut comprendre et prendre en considération la réalité sociale, économique et humaine qui l'a produit.

L'espace agricole est donc un bien privé, mais devient un bien public quand il s'agit de développement durable, de respect de

l'environnement, d'insertion sociale et de paysage.

Lorsque l'on prétend protéger le paysage, il faut dire contre qui et contre quoi. Contre le temps qui passe ? Au nom de quelle valeur ? Les valeurs de celui qui les contemple et ne sait rien de la façon dont ils se construisent, ou les valeurs de celui qui les produit sans prendre le temps de mesurer les conséquences paysagères de ses pratiques de gestion ?

Le paysage peut être le fondement d'une politique de développement local à un certain nombre de conditions.

## **LE PAYSAGE AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE**

Les principes d'organisation et de fonctionnement des dimensions matérielles du paysage doivent être partagés par tous les intervenants.

La prise en compte du paysage n'est pas une réaction spontanée. L'enjeu est plus important qu'il n'y paraît. Si personnes n'intervient, les paysages futurs seront produits par des intérêts privés contradictoires, soit préservés dans des espaces restreints en tant qu'image

artificiellement maintenue en dehors des conditions de sa production. Ils risqueraient fort de perdre cette dimension culturelle à partir de laquelle chacun d'entre nous forge son identité.

L'intégration de cette dimension paysagère dans une opération de développement favorise l'émergence d'un projet commun, renforce le sens général de l'action et la mobilisation des acteurs.

# UNE AGRICULTURE RESPONSABLE EN TERME DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



## ALIMENTATION EN EAU D'ORIGINE SOUTERRAINE

Sur le territoire du SCoT, l'alimentation en eau potable est presque exclusivement assurée par de l'eau d'origine souterraine. Les réservoirs miniers fournissent la majorité de l'eau ainsi prélevée. Viennent ensuite les calcaires du Bajocien inférieur et moyen (VAULTE et SOULAS, 2007). Les principales réserves d'eau souterraine du territoire du SCoT sont :

- les nappes alluviales qui accompagnent les grands cours d'eau traversant le territoire (ex : l'Orne)
- des nappes présentes dans des roches calcaires poreuses et/ou fissurées, dont les affleurements couvrent l'essentiel du territoire (à

l'exception de la plaine de la Woëvre) : nappe des calcaires de l'Oxfordien, reposant sur les argiles du Callovo-Oxfordien, nappe de la Dalle d'Étain du Bathonien supérieur, reposant sur les marnes à Rhynchonelles, nappe des Caillasses à Anabacia du Bathonien inférieur, reposant sur les marnes à Térébratules, nappe de l'Oolithe de Doncourt, reposant sur les marnes de Gravelotte, nappe de l'Oolithe de Jaumont, reposant sur les marnes de Longwy, nappe principale des calcaires du Dogger (Bajocien inférieur et moyen), reposant sur des marnes micacées.

- des nappes présentes dans des roches gréseuses, en limite nord et nord-est du

territoire : nappe des grès supraliasiques, nappe des grès du Lias, nappe des grès de l'Hettangien. Une nappe de première importance n'apparaît pas à l'affleurement : il s'agit des réservoirs miniers :

cet aquifère est totalement artificiel, puisque créé de toutes pièces par l'activité humaine.

## **LE CONSTAT : BON ÉTAT GLOBAL DE LA RESSOURCE EN EAU**

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, les quantités de nitrates sont inférieures au seuil réglementaire. Ces résultats produits par l'Atelier des Territoire, sont confirmés par les teneurs en nitrates enregistrées dans le cadre de l'opération Agrimieux Crusnes-Chiers : L'ensemble des relevés effectués sur les eaux de surface et en profondeur sont en deçà du seuil réglementaire. Pour les pesticides, malgré quelques teneurs assez élevées, les quantités sont globalement satisfaisantes (source : données Chambre d'Agriculture 54, 2011).

Le territoire du SCoT est caractérisé par l'état

satisfaisant de sa ressource en eau, quels que soient les polluants d'origine agricole considérés. Les teneurs en nitrates sont inférieures aux limites maximales autorisées. Aujourd'hui, c'est essentiellement l'utilisation des produits phytosanitaires appliqués sur les cultures qui pourrait présenter un risque pour la qualité des eaux souterraines, même si seuls quelques dépassements ponctuels ont été observés. Ainsi, pour l'agriculture, il s'agit plus de maîtriser des facteurs à risques que d'endiguer des pollutions avérées.

## **VULNÉRABILITÉ DES EAUX SOUTERRAINES DU TERRITOIRE AUX POLLUTIONS DE SURFACE : LE POIDS DU PASSÉ MINIER**

L'essentiel de l'eau potable distribuée sur le territoire du SCoT a une origine souterraine. Les grands vides et les fractures provoqués dans les couches géologiques par l'activité minière, ainsi que les cavités et failles naturelles qui caractérisent le territoire du SCoT, facilitent l'infiltration des polluants de surface vers les réservoirs miniers et rendent leur cheminement apparemment aléatoire. Ces caractéristiques hydrogéologiques des eaux souterraines du territoire en font un milieu particulièrement vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface. Ces pollutions sont d'origines variées : eaux résiduaires urbaines, réseau d'assainissement inexistant, etc. En agriculture, les pratiques à risque font l'objet depuis 20 ans d'une réglementation appuyée de protection de la ressource en eau.

### **LES FACTEURS A RISQUE D'ORIGINE AGRICOLE**

Les nitrates sont contenus dans les engrais

organiques ou minéraux. Ils apportent les nutriments nécessaires à la croissance des plantes cultivées. Après la culture, il subsiste généralement un excédent d'azote, constitué par l'azote que les plantes ont eu à leur disposition et qu'elles n'ont pas absorbé. Cet excédent peut demeurer fixé à la matière organique du sol ou aux résidus culturaux et être utilisé par les cultures de l'année suivante, ou être entraîné par ruissellement superficiel ou par lessivage vers le réseau hydrographique superficiel ou souterrain. Il s'agit alors d'une pollution diffuse.

L'utilisation de produits phytosanitaires est destinée à maîtriser le développement d'organismes cibles (adventices, parasites, moisissures...). Un produit de traitement peut contenir une ou plusieurs substances actives. Ces pesticides peuvent être dommageables pour l'environnement à cause de leur toxicité et/ou de leur persistance. Utilisés dans de nombreux secteurs d'activité par l'agriculture, les collectivités, ou encore la collectivité pour l'entretien des infrastructures de transport, les produits phytosanitaires peuvent contaminer accidentellement le milieu par pollution ponctuelle

(débordement de cuve, mauvaise gestion des fonds de cuve...) ou diffuse (ruissellement, lessivage...). Les produits phytosanitaires sont alors transportés vers les eaux de surface et les eaux souterraines. La présence de certaines molécules, stockées dans les sols, peut n'être détectée que plusieurs années après la fin de leur utilisation.

Il faut noter qu'il y a des mesures dites réglementaires et des mesures qui ont souvent un caractère plus local et qui reposent sur le volontariat des exploitants.

## DES ACTIONS NOMBREUSES EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

### UN ENCADREMENT STRICT PAR LA RÉGLEMENTATION

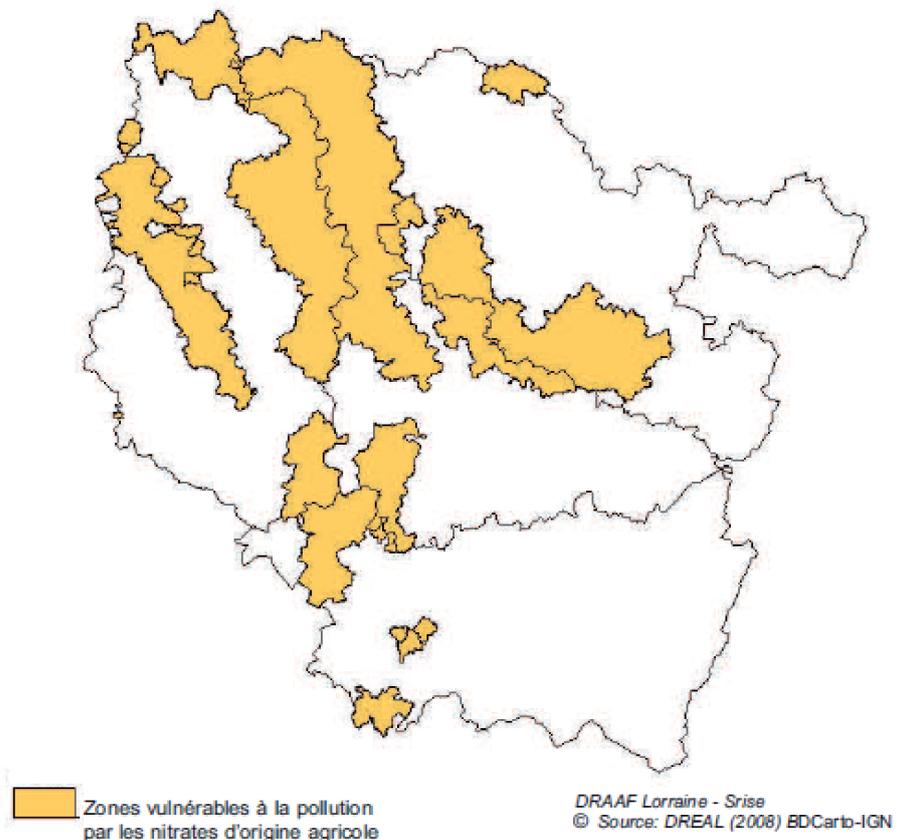
#### DIRECTIVE NITRATES

Cette réglementation qui date de 1994, vise principalement le raisonnement des apports azotés minéraux et organiques, ainsi que la couverture des sols à l'automne pour éviter le lessivage et l'érosion des sols.

Elle s'est traduite par :

- La délimitation de zones vulnérables dans les secteurs où les eaux présentaient une teneur en nitrates approchant ou dépassant le seuil de 50 mg/l, ou sur des zones présentant un risque d'eutrophisation. L'intégralité du périmètre du SCoT est située en zone vulnérable.
- L'élaboration d'un guide des bonnes pratiques agricoles dont la mise en œuvre est obligatoire en zone vulnérable.
- Quatre programmes d'actions successivement mis en œuvre depuis 1997. Ces programmes s'appliquent à tous les agriculteurs de la zone vulnérable.

Application de la Directive Nitrates aux communes de la zone



enherbées de 5m de large minimum le long de tous les cours d'eau. Le respect de ces exigences réglementaires est un critère d'obtention des aides PAC.

#### CONDITIONNALITÉ DES AIDES PAC

Mise en place en 2005, elle impose des exigences réglementaires dans cinq domaines : « environnement », « bonnes conditions agricoles et environnementales », « santé-productions végétales », « santé-productions animales », « protection animale ». Entre autres mesures, elle a par exemple imposé la mise en place de bandes

#### DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Adoptée le 23 octobre 2000, par l'Union Européenne traduit la volonté politique d'une gestion communautaire de l'eau. Elle ne se limite plus à la lutte contre les pollutions, mais organise globalement la gestion de la ressource. Elle a pour objectif le bon état écologique des eaux (état biologique, chimique, physico-chimique et hydromorphologique) dans un délai de 15 ans,

et l'arrêt progressif du rejet de certains produits dangereux dans un délai de 20 ans (Direction de l'Information Légale et Administrative, 2004). La DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) impose le bon état des eaux pour 2015 et se décline à travers le SDAGE et le SAGE du Bassin Ferrifère.

## GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

En 2009, avec le Grenelle de l'Environnement II, un nouveau défi est proposé aux agriculteurs : il s'agit de réduire l'usage des produits phytosanitaires (pesticides) de 50% à l'horizon 2018. Selon l'INRA, diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires de 20 à 30% est possible au vu des moyens techniques existants. Une réduction de 50% en revanche ne pourra se faire qu'en adoptant des techniques nouvelles et innovantes.

## LE PLAN DE MAITRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

Le PMPOA a pour objectif de prévenir la pollution ponctuelle de l'eau par les nitrates, en ciblant les élevages. La base du raisonnement est que, pour que les agriculteurs respectent les périodes d'épandage et les quantités préconisées dans le cadre de la Directive Nitrates, il faut qu'ils puissent séparer et stocker les effluents. Il est par conséquent nécessaire qu'ils disposent de bâtiments adaptés et de capacités de stockage suffisantes. Le PMPOA consiste donc en la mise aux normes des bâtiments d'élevage et des capacités de stockage dans le but de parvenir à cet objectif.

« Zéro fuite » sur le site de l'exploitation et une gestion optimale des effluents d'élevage en apportant « la bonne dose au bon moment » : telle est la philosophie du PMPOA.

De 1993 à 2006, le PMPOA impose dans un premier temps la mise aux normes des bâtiments et des capacités de stockage des effluents des élevages les plus importants en taille de cheptel. A partir de 2006, le programme de mise aux normes est élargi à l'ensemble des exploitations situées en zone vulnérable et ce, quels que soient les effectifs d'animaux présents.

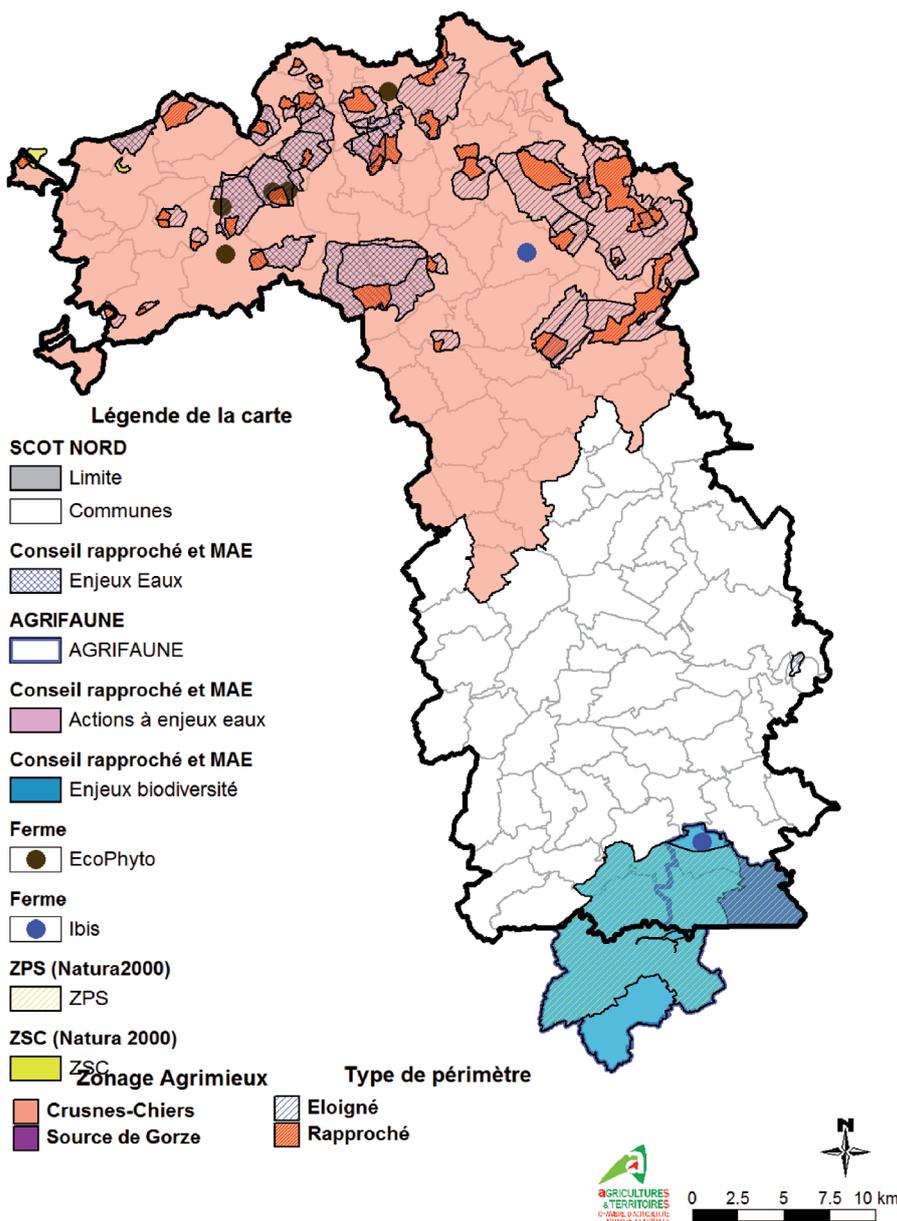
Au total, 81% des exploitations du SCoT ont déposé un dossier de mise aux normes dans le cadre du PMPOA (source : DDT54). Toutes les mises aux normes n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de dossier : certaines exploitations

étaient déjà aux normes ou ont procédé à leur mise aux normes sans faire de dossier. Ce chiffre est donc excellent. Cette mise aux normes constituera un critère d'écoconditionnalité à compter du 1er janvier 2012. Les exploitations agricoles du territoire du SCoT sont donc prêtes à franchir ce cap.

## 20 ANNEES D' ACTIONS VOLONTAIRES AGRICULTEURS DU SCoT

### AGRIMIEUX

Les opérations AGRIMIEUX (initialement FERTI-MIEUX), dont l'objectif est la protection de la qualité de l'eau, ont été lancées en 1991 par l'Association Nationale pour le Développement Agricole (ANDA) à la demande du Ministère de l'agriculture, des



OPA (Organisations Professionnelles Agricoles) et avec la participation des Agences de l'Eau et du Ministère de l'Environnement. Un agriculteur engagé dans une opération AGRI-MIEUX modifie volontairement ses pratiques dans le but de limiter les risques de pollution des eaux (REVEST, 2010).

Sur le territoire du SCoT, l'opération FERTI puis AGRI-MIEUX Crusnes-Chiers démarre en 1992. C'est à l'origine une opération de prévention. En effet, cette zone ne comportait pas de captage impropre à la consommation. Elle s'étend sur un secteur regroupant 57 communes, toutes situées en zone vulnérable. L'opération concerne 252 exploitations agricoles pour 28 000 ha. L'objectif de l'opération est la préservation de la qualité de l'eau des rivières Crusnes et Chiers, ainsi que celle des captages d'eau potable présents sur le secteur qui alimentent l'ensemble des communes soit 100 000 habitants.

Pour y parvenir, un encadrement technique dans la durée est assuré par un Conseiller Agronomie de la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle : l'agriculteur reçoit un conseil technique personnalisé, des notes techniques, il peut participer à des expérimentations en mettant à disposition des parcelles. Ces expérimentations donnent lieu à des journées terrain : les Champs Mardi. Les actions de sensibilisation portaient à l'origine sur la gestion des nitrates. Depuis 2005, le travail s'est élargi à la gestion des produits phytosanitaires (LEROY, 2000).

Un engagement très fort des agriculteurs a été révélé par le biais de la signature d'une charte

proposée en 2001 : 65% des agriculteurs de la zone ont adhéré à la démarche. En 2009, ce sont 186 agriculteurs qui ont assisté aux fameux « Champs Mardi » (REVEST et ANDRE, 2010).

### MISSIONS CAPTAGE «CONSEIL RAPPROCHE»

Elle est mise en place en 2000 sur les captages où les teneurs en nitrate avaient une tendance à l'augmentation.

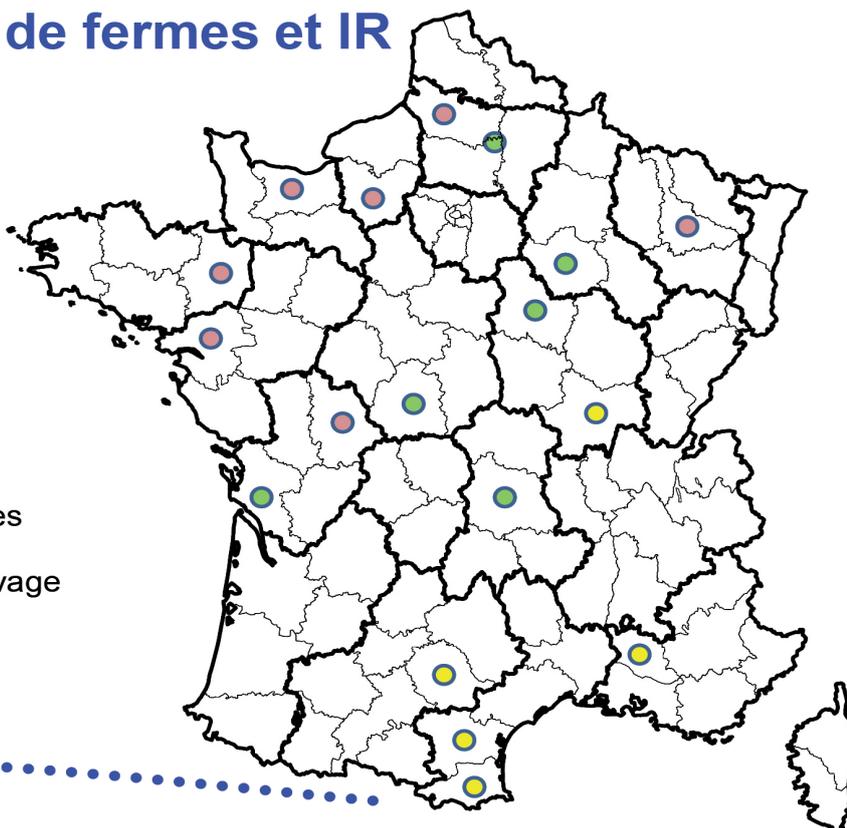
Un diagnostic des risques « nitrates » et « phytosanitaires » est réalisé sur le BAC (Bassin d'Alimentation de Captage). Basé sur une méthodologie régionale, il quantifie le risque « milieu » (type de sol, caractéristiques parcellaires) et le risque « pratiques agricoles » (assolement, pratiques de fertilisation azotée minérale et organique, pratiques d'usage des produits phytosanitaires). Il permet de définir, à l'échelle parcellaire, les situations à risques, et d'orienter les actions prioritaires à mener.

Les résultats du diagnostic sont présentés aux agriculteurs concernés, à l'occasion d'une réunion associant également la collectivité responsable de la ressource. Cette rencontre permet de jeter les bases d'un « programme d'actions ». Ces actions sont de différentes natures : conseil individuel ou action concertée en groupe, échange parcellaire ou appui aux conversions à l'agriculture biologique... L'éventail des actions possibles est vaste et dépend du contexte local et de l'état de dégradation de la ressource.

## Phase test FERME

### 18 groupes de fermes et IR

- Viticulture
- Grandes cultures
- Polyculture-élevage



90 agriculteurs du SCoT ont souhaité un conseil rapproché sur les zones de captage. La mise en œuvre a permis d'inverser la tendance par un changement radical des pratiques. Depuis 2006, le message s'oriente vers la limitation des phytos avec les MAE (Mesures Agro Environnementales) dans les captages dégradés (REVEST, 2010).

### MAE TERRITORIALES

Dès 2008, des agriculteurs s'engagent sur la base du volontariat dans la démarche de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MATER), dont l'objectif est plus ambitieux que celui du Grenelle II : il s'agit de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en zone de captage de 50% en 5 ans.

Sur le Pays Haut, 2 000 ha étaient situés en zone de captage et pouvaient donc prétendre contractualiser une MAE territoriale. En deux ans, ce sont 675 ha, soit 34% de la surface contractualisable, qui ont effectivement été engagés dans la démarche. Malgré leur crainte

de perdre en performance économique, neuf agriculteurs s'engagent dans la démarche. Leur motivation est réelle et l'objectif de réduction de 50% est quasiment atteint au bout de 2 ans.

### LE RESEAU NATIONAL DES FERMES ECOPHYTO

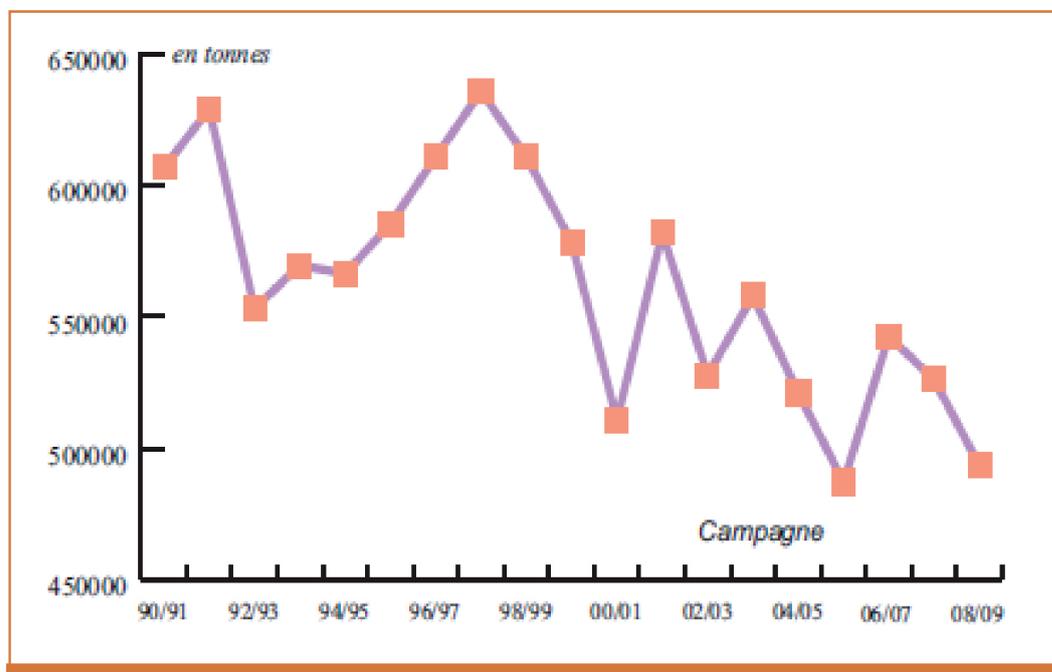
Le plan Ecophyto 2018 a été mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement et s'inscrit dans une stratégie plus globale au niveau européen (paquet pesticides). Il vise à répondre à l'objectif très ambitieux de réduire, si possible, l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2018, tout en maintenant un niveau de production agricole élevé.

En tout, 18 départements se sont engagés dans la démarche en France et la Meurthe et Moselle fait partie du contingent, avec dix fermes pilotes engagées. Cinq d'entre elles sont situées sur le territoire du SCoT et sont partenaires du réseau du national des fermes « Ecophyto 2018 ».

## UNE EVOLUTION AVEREE DES PRATIQUES AGRICOLES

Dans l'ensemble de la zone Agri-mieux, on observe une amélioration des pratiques de fertilisation (arrêt des pratiques de fertilisation excessive, développement d'une nouvelle philosophie « apporter la juste dose au bon moment »...) et le développement d'une sensibilisation à la contamination par les pesticides. Le suivi des concentrations en nitrates montre que la variation des teneurs en nitrates observées aujourd'hui est nettement moins forte que par le passé. L'évolution des livraisons d'engrais chimique en Lorraine (ci-dessous conforte cette analyse.

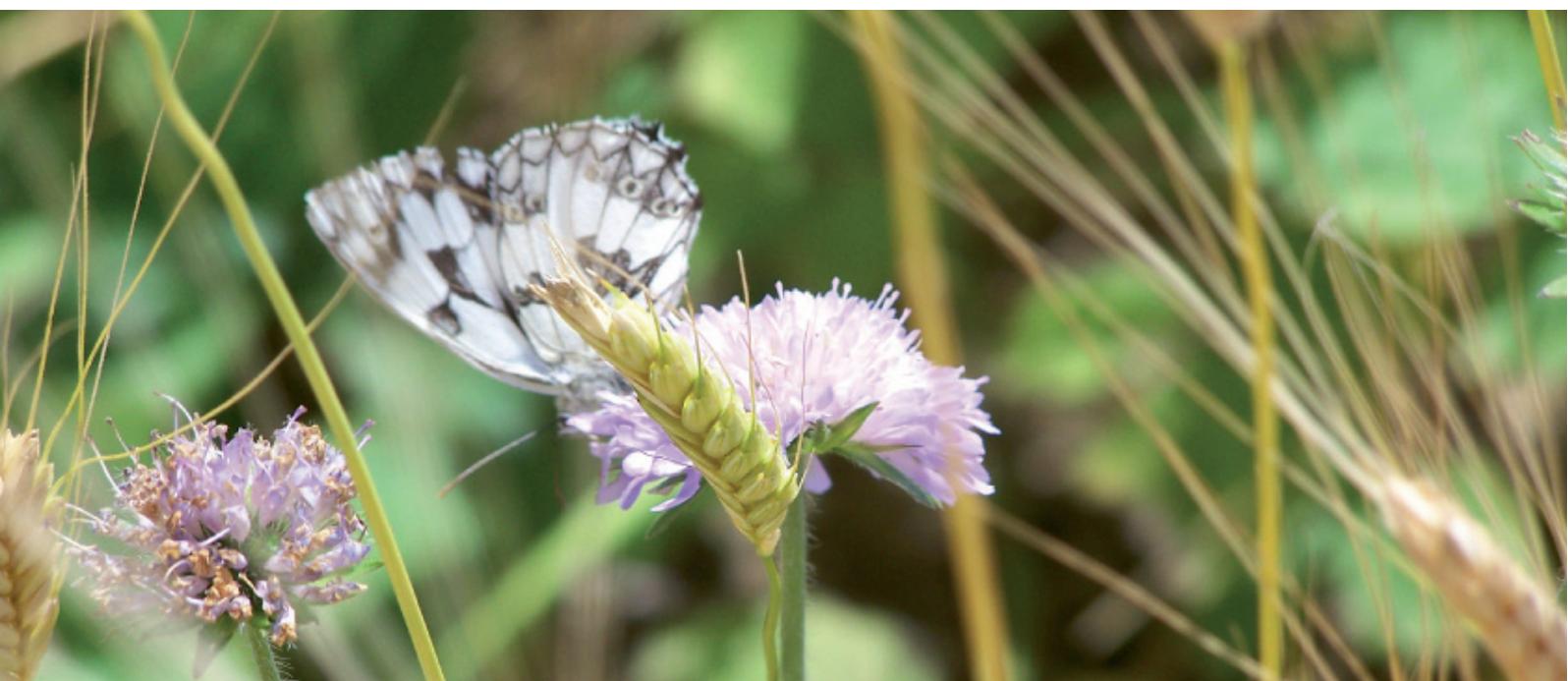
Il faut cependant rester très prudent quant à l'interprétation des résultats. Le temps de réponse des nappes aux modifications de pratiques est généralement long (quelques années à plusieurs



Source : Union des Industries de Fertilisation (UNIFA)

décennies). La part de chaque facteur dans la préservation de la qualité de l'eau (effets du climat, des mesures propres à d'autres secteurs d'activités, des sols...) est difficile à apprécier. Les évolutions positives dépendent de facteurs multiples, dont les actions du secteur agricole...

# LE ROLE DE L'AGRICULTURE DANS LE MAINTIEN DE BIODIVERSITE DU TERRITOIRE



## BIODIVERSITE : UNE NOTION QUI N'EST PAS SYNONYME DE « MISE SOUS CLOCHE » DU TERRITOIRE

Contrairement à la protection de la nature, la notion de biodiversité a à peine 25 ans. A titre de comparaison en France, la politique de l'eau à 45 ans.

Dans l'opinion publique, la biodiversité est associée aux menaces qui pèsent sur des espaces ou des espèces emblématiques (forêt amazonienne, baleine bleue...). Tandis que pour les experts et acteurs concernés, la notion de biodiversité a beaucoup évolué ces dernières années et fédère

aujourd'hui de nombreuses dimensions : diversité des écosystèmes, des espèces, des gènes ; nature sauvage et nature créée par l'homme à l'échelle des territoires ; nature remarquable, mais aussi nature commune et ordinaire.

Elle s'intéresse aux interactions dynamiques entre les différents niveaux d'organisation et usagers du territoire. Elle s'est donc affranchie des préoccupations de conservation en l'état, de « mise sous cloche » des territoires. La notion

de biodiversité intègre le rôle des : regards des différents usagers du territoire (habitants, agriculteurs, industriels, etc.) dans le maintien

de la biodiversité (Commissariat Général au Développement Durable, 2010).

## IMPORTANTANCE DE LA BIODIVERSITE ORDINAIRE

Une partie du périmètre du SCoT est couverte par des dispositifs de protection, localisés dans des zones à fort potentiel en biodiversité remarquable. Ces zones de protection de la biodiversité remarquable sont peu nombreuses en superficie. Cependant, certaines prairies extensives non référencées sont des éléments de la biodiversité remarquable. Par ailleurs, une partie de la biodiversité est contenue dans la « nature ordinaire », non classée : c'est bien l'ensemble des prairies du SCoT et des éléments topographiques des surfaces agricoles (haies, bosquets, bandes enherbées) qui contribue à la trame verte et bleue et à la biodiversité ordinaire du Pays Haut. On constate une biodiversité importante à l'échelle de ce territoire. On constate également une richesse importante en paysages de qualité. Le CSL et la CDA 54 ont fait remarquer que la biodiversité et la richesse des paysages repose en partie sur les prairies, qui sont maintenues ouvertes par la pratique raisonnée de l'élevage.

L'avenir de l'élevage sur notre territoire est incertain aujourd'hui. Cet aspect est amplement développé dans le diagnostic économique. En l'absence de mesures, le recul de l'activité polyculture-élevage sur le territoire est probable et il entrainera un recul des prairies. Dans les fonds de vallées, cela se traduit par l'enfrichement (résineux, peupliers) qui vont à l'encontre de la biodiversité et de la spécificité des paysages du Pays-Haut.

L'élevage est une activité traditionnelle lorraine qui donne une spécificité aux paysages du Pays Haut . Le recul de l'élevage et des prairies qui lui sont associées risque d'entraîner la perte d'une partie de l'identité rurale du territoire (source : Actes du 3ème Atelier Aménagement Environnement, Damien Aumaître - Conservatoire des Sites Lorrains et Denis THOMAS - Chambre d'Agriculture 54).

## ACTIONS DES AGRICULTEURS POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

### LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

#### MAINTIEN DES ELEMENTS TOPOGRAPHIQUES DES EXPLOITATIONS

En matière de biodiversité, les agriculteurs sont soumis à une obligation réglementaire de maintien des éléments topographiques sur leur exploitation. Les éléments topographiques sont des portions de SAU que l'agriculteur est réglementairement tenu de préserver. Ces éléments contribuent à la biodiversité du territoire et ponctuent les paysages ruraux : bandes enherbées le long de

tous les cours d'eau, bordures de champs, haies, bosquets .... Ces surfaces devaient concerner 3% de la SAU dès 2011.

#### DIRECTIVES OISEAUX ET HABITAT

La préservation de la biodiversité est réglementée par deux directives européennes : la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, et la directive « Habitats » du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Les sites désignés au titre de la Directive « Oiseaux » sont nommés Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ceux désignés au titre de la directive « Habitats » sont nommés Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Ces zones

spéciales forment le périmètre du réseau Natura 2000. Sur le territoire du SCoT on compte la ZPS de Jarny-Mars la Tour.

## **NATURA 2000, AGRIFAUNE ET IBIS : TROIS PROGRAMMES BASES SUR LE VOLONTARIAT**

Les agriculteurs sont des acteurs incontournables pour mettre en valeur et préserver la biodiversité. Au travers des actions entreprises dans le cadre des réseaux Natura 2000, Agrifaune, ou encore IBIS, ils contribuent volontairement à trois actions exemplaires en matière de biodiversité sur le territoire du SCoT.

### **NATURA 2000 ET AGRIFAUNE**

La zone Natura 2000 touche 5 communes du SCoT. Sur ce périmètre, c'est l'enjeu de protection « oiseaux et busard cendré » (2009) qui a été mis en avant.

Par ailleurs, il existe une autre opération : Agrifaune. Son objectif est de préserver la biodiversité à l'échelle de l'exploitation agricole et plus généralement d'un territoire. Le périmètre Agrifaune couvre trois communes du SCoT. Le diagnostic de territoire Agrifaune réalisé en 2008 a permis de mettre en évidence les pratiques à risque vis à vis de la petite faune de plaine.

32 exploitations se sont engagées dans l'une ou l'autre des démarches et ont signé un engagement contractuel. Cela représente 732 ha contractualisés. Leur objectif est de créer et intégrer des zones de refuges au sein des cultures, maintenir et gérer de façon durable les surfaces

prairiales, et enfin maintenir, voire restaurer les éléments fixes du paysage.

Concrètement, la fertilisation azotée est limitée sur 392 ha, des expérimentations portant sur les retards de fauche sont également testées (55 ha) et des parcelles ont été remises en herbe sur 274 ha. Des bandes enherbées et zones refuge pour les oiseaux ont été créées sur 11 ha. Une animation collective est également dispensée afin de favoriser les « bonnes pratiques » : couverts d'interculture, modalités d'implantation et de fauche des prairies...

### **IBIS**

L'opération IBIS a consisté en la réalisation de diagnostics « biodiversité » à l'échelle d'exploitations. Ces diagnostics ont concerné deux exploitations sur le périmètre SCoT. Ils ont permis de réaliser :

- un référentiel thématique sur les pratiques en lien avec la biodiversité,
- un référentiel système sur le fonctionnement des exploitations en lien avec la prise en compte de la biodiversité.

***Biodiversité et agriculture sont indissociables du fait de l'impact de l'activité agricole dans la structuration des milieux et dans la diversité des paysages. En mettant en place de bandes tampons le long des cours d'eau, en maintenant des particularités topographiques (haies, bosquets, mares...), ou encore en diversifiant leur assolement, les agriculteurs du territoire du SCoT concourent à la préservation de la biodiversité.***

# L'AGRICULTURE FACE A LA PRESSION FONCIERE SUR LE TERRITOIRE DU SCoT



## UNE AGRICULTURE CONFRONTEE A UNE CONCURRENCE POUR L'UTILISATION DU SOL

La proximité de la Belgique et en particulier du Luxembourg, perçu comme un véritable « eldorado » de l'emploi, confère au territoire du SCoT Nord 54, une attractivité résidentielle importante qui se traduit par une demande foncière forte. Pour y répondre, de nombreux projets de développement urbain ont vu le jour, sans quelquefois de véritable cohérence à l'échelle du territoire.

Ainsi, l'Agape estime que 1200 hectares ont été artificialisés entre 1968 et 2007 soit 30 hectares

en moyenne par an. Cette consommation annuelle s'est d'ailleurs accentuée depuis 2004 et s'est également traduite par l'inscription dans les documents d'urbanisme de 3900 hectares potentiellement disponibles pour le développement de l'urbanisation (2100 hectares) et l'activité économique (1800 hectares).

Ces surfaces consommées ou qui pourraient l'être à l'avenir se situent majoritairement sur des espaces agricoles cultivés. Ces espaces

sont d'ailleurs généralement considérés par la collectivité comme des réserves foncières, sans prendre véritablement conscience des conséquences sur les structures agricoles concernées. On assiste ainsi à une véritable concurrence de la part des collectivités pour l'utilisation du sol alors que le foncier reste le support du potentiel de production et garantit la viabilité économique des exploitations agricoles. Cette pression constante sur les espaces agricoles génère un marché foncier agricole tendu, avec un turn-over faible, des valeurs vénales moyennes à l'hectare en nette augmentation ces dernières

années. Cela concourt à fragiliser certaines structures agricoles, en particulier sur les franges du territoire proche du Luxembourg et de la Belgique.

En effet, les propriétaires fonciers optent dès qu'ils le peuvent, pour des conventions d'occupation précaire reconductibles annuellement plutôt que pour des baux ruraux, synonymes de stabilité pour les exploitants agricoles. D'autre part, les structures agricoles subissent des prélèvements fonciers réguliers qui ne sont pas forcément compensés.

## **UNE ACTIVITE NON CONSIDEREE DANS L'ELABORATION DES PROJETS**

Les nouvelles zones d'urbanisation dans les communes rurales accueillent souvent des populations qui n'ont pas connaissance des mécanismes de fonctionnement d'une exploitation agricole. Cette méconnaissance des contraintes inhérentes aux activités d'élevage, ou même aux pratiques culturales, est à l'origine des difficultés de cohabitation.

L'expérience des décennies passées montre qu'un nombre important de zones pavillonnaires ont été édifiées à proximité de ces activités, sans considérer ces difficultés potentielles. Cette proximité génère souvent des conflits de voisinage, voire des procédures contentieuses à l'encontre des agriculteurs.

Elle peut également restreindre les possibilités de développement des exploitations agricoles dans la mesure où pour certaines, des mesures réglementaires imposent une distance minimale d'implantation vis-à-vis des tiers pour la construction ou l'extension des bâtiments agricoles ou d'annexes techniques.

L'élaboration des projets d'urbanisation, en particulier en matière de voirie ou de

stationnement, prend rarement en compte le gabarit des engins agricoles.

Enfin, les zones d'activités économiques ou les infrastructures (routes départementales, autoroutes, voies ferrées...), provoquent des prélèvements fonciers généralement importants ainsi qu'une déstructuration du parcellaire. Elles peuvent remettre en cause la pérennité économique de certaines exploitations agricoles.

## **UNE SPECIFICITE LOCALE : LE PPR MINIERS**

13 095 ha, soit l'équivalent de 13 % de la surface du Pays Haut sont répertoriés comme surfaces à risques miniers (PPR + aléas). Il convient d'en tenir compte dans les secteurs concernés dans la mesure où cette caractéristique a des incidences sur les pratiques culturales et aussi dans la mesure où elle est la cause de restrictions sur la construction des bâtiments agricoles.

**L'activité agricole doit véritablement être perçue comme une entité économique qui contribue à l'équilibre entre le développement des territoires, la préservation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité. Le SCoT devra aboutir à un projet**

**permettant de mettre en place les outils nécessaires à la préservation et au développement de l'activité agricole sur le territoire. L'enjeu est de taille, sachant que le développement du secteur d'Alzette- Belval aura des impacts considérables sur le territoire.**

Situation au départ, activités et conséquences		Regard et action de la société		Nos atouts
Adaptation de l'agriculture à son environnement naturel (pédo-climatique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de systèmes de production</li> <li>Lien avec l'activité industrielle et minière sur de nombreux secteurs</li> <li>L'agriculture façonne le paysage</li> </ul>	Vision magnifiée et passivité du paysage	Vision négative de l'activité agricole Non prise en compte des aspects positifs de l'apport de l'agriculture	Localement : un paysage varié façonné par les activités économiques du territoire
La production agricole <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilise ses effluents d'élevage</li> <li>Amende et utilise des produits de traitement</li> </ul>	Localement : lien avec l'activité minière Conséquence sur les teneurs en nitrates et produits phytos contenus dans l'eau	Exigences faites sur la qualité de l'eau, de l'alimentation et sur les risques phyto de façon globale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vision négative</li> <li>Recherche de solutions radicales</li> </ul>	Des actions réglementaires et volontaires pour intégrer de nouvelles pratiques agricoles
L'agriculture travaille sur le vivant	Elle agit sur la biodiversité	Critiques sur la destruction de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vision négative</li> <li>Refus de prendre en compte les aspects positifs de l'activité agricole</li> </ul>	Une biodiversité « ordinaire » sur une grande partie du territoire
L'agriculture est en interaction sur les projets d'aménagement <ul style="list-style-type: none"> <li>Des terres agricoles sont prélevées par les infrastructures et les projets d'urbanisme</li> <li>Elle construit des bâtiments et utilise les infrastructures</li> </ul>	Localement : pression renforcée par la présence du Luxembourg et Metz <ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle des réserves foncières</li> <li>Limites aux constructions et à la circulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multiplications inconsidérées et anarchiques des réserves foncières</li> <li>Documents d'urbanisme limitant l'activité agricole dans les constructions et les infrastructures routières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ignorance de l'activité économique agricole</li> <li>Vision négative</li> <li>Mise à l'écart des bâtiments agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une activité économique moderne et localement créatrice de revenus</li> <li>Des opportunités de produits et services à saisir sur le territoire</li> </ul>

# CONCLUSION

L'agriculture du Pays Haut fait partie du Territoire, non seulement par les surfaces occupées, mais aussi par la marque qu'elle y imprime.

Elle est devenue plus moderne et plus performante, mais ces qualificatifs lui sont-ils toujours reconnus et sont-ils toujours considérés comme positifs dans notre société ?

Elle est un acteur qui relève des enjeux importants dans le contexte local, national et international, mais régulièrement confrontée à des réflexions du type « small is beautiful », cette dimension est-elle reconnue dans un contexte moins favorable au mondialisme ?

Elle est un employeur qui couvre l'ensemble du Territoire du SCoT et qui compte au niveau régional, mais ces emplois très dispersés dans la ruralité et intégrés dans les filières sont-ils visibles sans un regard attentif ?

Elle est depuis longtemps sur ce territoire du SCoT, en complémentarité avec d'autres acteurs tels que l'industrie, une façonneuse du paysage, mais cette action est-elle valorisée aux yeux des nouveaux résidents ?

En matière de protection de l'eau des mesures nationales et des actions volontaires sont menées à l'échelon local, sur ce Territoire du SCoT.

Ces actions pourraient elles être améliorées et mieux valorisées ?

En matière de biodiversité, outre sa participation à des sites remarquables elle est actrice dans une biodiversité quotidienne déployée sur ce territoire. Ce rôle peut-il être amélioré et mieux valorisé ?

En matière d'aménagement elle est considérée comme une réserve foncière face aux appétits d'un environnement régional et surtout transfrontalier vorace en espaces de dégagement pour des actifs travaillant hors du territoire.

Pourtant, avant d'être des réserves foncières ces terrains sont le support d'une activité économique.

L'agriculture se situe plus dans les actions de gestion prenant en compte les caractéristiques du site et les actions de préservation et de reconquête.

Ce territoire a des points forts à conforter :

- à un engagement fort des acteurs, tant en terme d'investissement personnel que d'investissement des capitaux,
- des structures importantes dans un cadre concurrentiel,
- une maîtrise technique des productions et des filières.

Des points méritent d'être améliorés, voire pris en compte par le SCoT surtout pour être en phase avec la société :

- une écoute et un dialogue entre les acteurs (quid d'une nouvelle gouvernance)
- des efforts à faire dans certains secteurs, dont une meilleure prise en compte des caractéristiques du site dans l'élaboration des projets (par exemple : l'intégration des bâtiments agricoles)
- la mise à disposition de produits de proximité pour répondre aux attentes des concitoyens.



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MEURTHE-ET-MOSELLE